

Ville d'AMBERIEU-EN-BUGEY

CONSEIL MUNICIPAL
04 MARS 2016

SOMMAIRE

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	4
1. Fixation du taux des trois taxes directes locales	4
2. Reprise anticipée des résultats 2015 - Budget principal	5
3. Budget primitif 2016 – Budget principal	6
4. Budget primitif 2016 – Budget annexe « Location de salles »	21
5. Budget primitif 2016 – Budget annexe « Location de bâtiments industriels »	23
6. Budget primitif 2016 – Budget annexe « Transport de personnes »	25
7. Espace 1500 – Subventions suite à la location des installations – Décembre 2015 et Janvier 2016	27
8. ALFA3A – Construction de 31 logements rue Aguétant – Modification de la délibération du 13 novembre 2015	28
9. SEMCODA – Construction de 20 logements PLS « la Brillatte » à Ambérieu-en-Bugey – Garantie communale	30
10. DYNACITE – Construction de 20 logements allée du 19 mars 1962 « La Barbotière » à Ambérieu en Bugey – Garantie communale	33
11. DYNACITE – Construction de 11 logements – rue de la République « Champ de Mars » à Ambérieu-en-Bugey – Garantie communale	37
12. Politique de la Ville – Validation de l'appel à projets 2016 – Engagement des dépenses	41
13. Fonction Publique Territoriale – Mise à jour du tableau des effectifs	43
14. Fonction Publique Territoriale – Création d'un emploi de chargé de projet de la cohésion sociale et de la politique de la Ville (Catégorie A)	45
15. Fonction Publique Territoriale – Régime indemnitaire année 2016 – Complément	46
16. Création d'un terrain multisports – Parc des Sports – Demande de participation financière de l'Etat (DETR)	48
17. Aménagement d'un plateau sportif polyvalent – Bâtiment Phoenix – Demande de participation financière de l'Etat	49
18. Tonte des terrains de sports et espaces verts de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey – Approbation des marchés	50

19. Création d'une placette de retournement rue du Carré Rocher : échange de terrains	52
20. Prolongement de la rue du Grand Dunois : Acquisition de terrain	53
21. Echange de terrains lieudit « Carré Baudin »	54
22. Echange de terrains lieudit « Les Araignées »	56
23. Château des Allymes – Restauration des façades et toitures du donjon, de la tour ronde et des courtines de l'enceinte fortifiée – Dépôt d'une autorisation de travaux sur monument historique classé	57
24. CCAPH – Rapport 2015	58
25. Soutien à l'installation d'une Imagerie à Résonance Magnétique (IRM) – Vœu du Conseil Municipal	59

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2016

L'an deux mil seize, le quatre mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur FABRE, maire.

Tous les conseillers municipaux en exercice sont présents, sauf :

EXCUSES :

Monsieur CHABOT qui donne procuration à Madame ARMAND
Monsieur DEROUBAIX qui donne procuration à Monsieur de BOISSIEU
Madame ARBORE DEDIEU qui donne procuration à Monsieur PIRALLA en début de séance
Madame VIALLET qui donne procuration à Monsieur GUEUR
Monsieur RIBIERE qui donne procuration à Madame SONNERY en début de séance
Madame LANTELME FAISAN . qui donne procuration à Monsieur le Maire
Madame PRAS qui donne procuration à Monsieur ROUSTIT
Madame GAGER qui donne procuration à Monsieur GUERRY en cours de séance
Monsieur NAVARRO

ABSENTE :

Madame JUNOD

Mesdames ERRARD et ORDINAIRE sont élues secrétaires de séance.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2016 est lu et approuvé par les membres présents à ladite séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour de la présente séance auquel il propose d'ajouter :

- Reprise anticipée des résultats 2015 - Budget principal, qui sera examinée en question n°2
- Soutien à l'installation d'une Imagerie à Résonance Magnétique (IRM) – Vœu du Conseil Municipal

Ainsi modifié, l'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération en date du 18 avril 2014, la Commune a été amenée à prendre les décisions suivantes :

- Signature d'un contrat de cession avec « La Troup'ment » pour la représentation théâtrale de Richard III, le 23 janvier 2016 à l'Espace 1500 ; coût : 3 000 € TTC auxquels s'ajoutent des frais d'hébergement et de repas.
- Modification du règlement de fonctionnement de la ludothèque existant au sein du Relais Assistantes Maternelles afin d'élargir l'utilisation de ce service aux parents employeurs d'une assistante maternelle qui fréquente le R.A.M.
- Modification du règlement de fonctionnement de la MPE « l'Arc en Ciel » intégrant des adaptations liées aux créneaux horaires d'accueil, absences répétées des enfants, modalités des décisions d'admissions des familles, déménagement, clauses du contrat, modalités de règlement (regroupé désormais auprès de la régie périscolaire) ; le coût de l'accueil d'urgence est de 1,70 € de l'heure (au lieu de 1,69 €).
- Signature d'un marché public à procédure adaptée pour la location à titre gracieux d'un minibus 9 places pour le Pôle Action Éducative et Vie Scolaire avec la Société INFOCOM France d'Aubagne, pour une durée de deux ans à compter de la date de livraison du véhicule avec possibilité de reconduction expresse, une fois pour la même période sur la base du mémoire technique.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,

EST INFORME des décisions sus indiquées.

1 - FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Madame CASTELLANO expose que pour l'année 2015, l'état 1288M qui récapitule les produits des impositions perçues au profit de la commune, fait apparaître un montant total de 6 283 430 € ainsi réparti :

➤ Taxe d'habitation	2 497 591 €
➤ Taxes sur le foncier bâti	3 762 822 €
➤ Taxes sur le foncier non bâti	23 017 €

Il est précisé que ces sommes sont hors compensations, dont le montant total pour l'exercice 2015 s'élève à 368 686 €, ainsi réparti :

➤ Allocation compensatrice de la T.H.	169 456 €
➤ Allocation compensatrice de la T.F.B. et T.F.N.B.	22 415 €
➤ Allocation compensatrice TP/CFE (dotation unique)	20 932 €
➤ Dotation compensation réforme T.P. (D.C.R.T.P.)	53 719 €
➤ Garantie Individuelle de ressources (F.N.G.I.R.)	102 164 €

Pour l'année 2016, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux :

TAXES DIRECTES LOCALES	TAUX COMMUNAUX	
	Taux 2015	Proposition taux 2016
Taxe d'habitation	12.25 %	12.25 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.36 %	21.36 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.00 %	48.00 %

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
Par 26 voix pour, 5 abstentions

FIXE comme suit les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation	12.25 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21.36 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.00 %

Madame PIDOUX indique que son groupe s'abstiendra car si effectivement les taux restent inchangés cette année, l'année 2015 a vu la taxe foncière augmenter de 9 % ce qui implique une augmentation des contributions ambarroises.

2 - REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Madame CASTELLANO expose que le Conseil Municipal peut, au titre de l'exercice clos (**2015**), et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats pour la préparation de son budget primitif.

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, accompagnée, soit du compte de gestion s'il a pu être établi à cette date, soit d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (art.R.2311-13 du CGCT).

Le compte de gestion provisoire présentant les résultats identiques à l'exécution budgétaire de la commune, il est proposé au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget principal, à savoir :

- ▶ Excédent de fonctionnement : 1 913 589.13 €
- ▶ Déficit d'investissement : 613 016.93 €

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,
Par 26 voix pour, 5 abstentions

DECIDE de reprendre par anticipation les résultats de clôture de l'exercice 2015 du budget principal, comme indiqués ci-dessus

3 - BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Madame CASTELLANO expose que le budget primitif 2016 du Budget Principal est arrêté à la somme de :

Section de fonctionnement		
Dépenses		17 155 981.13 €
Recettes		17 155 981.13 €
Section d'investissement		
Dépenses	5 020 534.30 €	5 490 532.63 €
Crédits reportés	469 998.33 €	
Recettes	5 329 398.13 €	5 490 532.63 €
Crédits reportés	161 134.50 €	

Ce budget primitif reprend les résultats de l'exercice 2015 conformément au document établi à partir du compte de gestion du Trésor Public, et intègre les crédits reportés en investissement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	B.P. 2015	B.P. 2016	OBSERVATIONS
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 204 037,20	3 889 255,00	
60611 FOURN. NON STOCKABLE - EAU ET ASSAINISSEMENT	35 000,00	43 773,00	
60612 FOURN. NON STOCKABLE - ENERGIE - ELECTRICITE	603 004,00	560 000,00	

60622 CARBURANTS	55 880,00	54 000,00	
60623 ALIMENTATION	169 040,00	175 710,00	

60628 AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	2 390,00	2 410,00	
60631 FOURNITURES D'ENTRETIEN	42 902,00	45 316,00	
60632 FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	190 567,00	279 537,00	Dont 66 000 € pour les travaux en régie.
60633 FOURNITURES DE VOIRIE	50 000,00	55 000,00	
60636 VETEMENTS DE TRAVAIL	25 210,00	23 135,00	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	19 039,19	18 620,00	
6065 LIVRES, DISQUES, CASSETTES	2 300,00	2 600,00	
6067 FOURNITURES SCOLAIRES	103 050,00	96 950,00	
6068 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	40 000,00	40 000,00	Plantations espaces verts
6132 LOCATIONS IMMOBILIERES	53 785,00	54 342,00	Loyers gendarmerie : 43 500 €, Point Accès au Droit : 2 950 €, ADAPA : 6 000 €
6135 LOCATION MOBILIERES	124 948,00	145 121,00	Motifs illuminations : 30 000 € ; véhicules : 79 500 € ; matériel son et lumière "Coup de Cœur d'Avignon" et opéra : 7 000 € ; copieurs, sanitaires Allymes, nacelles...
614 CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	2 774,00	1 799,00	
61521 ENTRETIEN DES TERRAINS	176 000,00	191 000,00	Dont : stades : 20 000 €, espaces verts : 109 000 €
61522 ENTRETIEN DES BATIMENTS	32 650,00	182 000,00	Maison Petite Enfance : 29 000 € ; chenaux et charpente gendarmerie Mermoz : 15 500 € ; remplacement portes école J.Ferry primaire : 6 000 € ; nettoyage fosses sous sanitaires et remplacement portes J.Jaurès maternelle : 13 000 € ; reprise couverture et zinguerie église : 5 000 € ; ballons eau chaude et mise aux normes réseau sanitaire-légionnelle Cordier : 50 000 € ; réparation ouverture et remplacement porte Bellière : 20 000 € ;
61523 ENTRETIEN VOIES ET RESEAUX	486 000,00	240 000,00	Signalisation horizontale 40 000 € ; marché à bons de commande voirie 200 000 €
615232 ENTRETIEN RESEAUX (auparavant sur nature 61523)		264 000,00	Marché à bons de commande éclairage public : 180 000 € ; pose et dépose illuminations : 20 000 € ; curage canalisations et entretien avaloirs : 50 000 € ; remise en état colonne refoulement des E.P. du poste PSGR : 14 000 €
61524 BOIS ET FORETS	11 300,00	55 550,00	Remise en état route forestière (subventionnée de la DDT) : 50 000 € ; abattage, débardage, remplacement barrière : 5 550 €

61551	ENTRETIEN MATERIEL ROULANT	43 000,00	56 000,00	Entretien véhicules
61558	ENTRET. AUTRES BIENS MOBILIERS	18 315,00	21 669,00	Réparation aires de jeux, entretiens extincteurs, entretien adoucisseurs, entretiens vélos
6156	MAINTENANCE	158 319,00	202 079,00	Maintenances : système informatique, copieurs, aires de jeux, stations de relevage, logiciels, appareils de lavage, car podium, chapiteaux, panneaux affichages, équipements sportifs, terrains synthétique St Exupéry, terrains tennis.
616	PRIMES D'ASSURANCE	60 505,00	57 505,00	
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	14 252,00	13 652,00	Abonnements journaux : Moniteur, Gazette, Le Progrès, Voix de l'Ain, Le Bugey, le Journal des Maires ; Météo France, CIG Grande Couronne (R.H.) ...
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	15 000,00	15 000,00	
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	51 000,00	50 900,00	Réservation berceaux crèche P'tits Mômes
6226	HONORAIRES	83 062,00	162 100,00	E.P.F. : frais de portage dossiers La Brillatte, garage EMMAVEMA, Maison Andrieu, Avocats
6228	DIVERS	97 078,00	143 278,00	heures de conte, prestations Richard 3, Opéra, Spectacle Noël, intervenants divers pour la Ville Amie des Aînés, provision chantier insertion, interventions pour nuisibles, activités périscolaires, recherche légionnelle, audit réseaux VMC, AMO pour chaufferie commune, diagnostic performance énergétique, entretien rucher, MAJ plans topo, provision interventions CAUE.
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	20 000,00	7 000,00	
6232	FETES ET CEREMONIES	14 870,00	16 150,00	Dont 13 600 € pour 14 juillet
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	27 946,00	31 778,00	impression papier à lettre, enveloppes, affiches, tracts,
6238	DIVERS-PUBLICITE, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES	44 280,00	101 266,00	distribution Ambarinfo, 4 pages, Aindex ; Cadeaux dans le cadre du jumelage . Arbre de Noël, Réceptions ; Fin d'année ; Trophée des sportifs
6241	TRANSPORTS DE BIENS		150,00	
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENT	6 500,00	8 050,00	
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	35 980,00	35 880,00	
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	51 033,00	76 794,00	
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	1 455,00	1 255,00	
6281	CONCOURS DIVERS	15 440,00	10 185,00	FRAPNA, CAUE, WEEB ENCHERES, AMF, Ville Amie des Aînés, S.P.A., Fondation du patrimoine

6282 FRAIS DE GARDIENNAGE	44 000,00	47 150,00	dont 43 000 € pour SECURITAS
62876 AU GFP DE RATTACHEMENT		59 300,00	Participation aux dépenses du gymnase de la Plaine de l'Ain 2015 ; participation aux frais de balayage pris en charge par CCPA
62878 REMBOURSEMENT FRAIS A AUTRES ORGANISMES	1 900,00	20 970,00	Remboursement charges budget LOCINDUS
6288 AUTRES	89 540,00	144 301,00	Reversement subvention FISAC dans le cadre de la revalorisation des commerces : AMBLAMEX, G.E.A. ; Participation communale 2016 : 13 200 €
63512 TAXES FONCIERES	83 838,01	75 000,00	
6353 IMPOTS INDIRECTS	135,00	140,00	
6355 TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	750,00	840,00	
012 - CHARGES DE PERSONNEL	7 253 423,00	7 569 425,00	
6331 VERSEMENT DE TRANSPORT	17 650,00	18 175,00	
6332 COTISATIONS VERSEES AU FNAL	19 728,00	20 197,00	
6336 COTISATION CTRE DEPART. DE GESTION	81 165,00	78 395,00	
64111 REMUNERATION PRINCIPALE TITULAIRES	3 561 521,00	3 835 071,00	
64112 NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	128 687,00	105 709,00	
64118 AUTRES INDEMNITES TITULAIRES	1 155 354,00	1 101 134,00	
64131 REMUNERATION PRINCIPALE NON TITULAIRES	301 417,00	338 353,00	
64168 AUTRES INDEMNITES EMPLOI JEUNES	60 681,00	71 666,00	
6451 COTISATIONS A L'U.R.S.S.A.F.	736 130,00	785 483,00	
6453 COTISATIONS CAISSE DE RETRAITE	1 079 578,00	1 150 775,00	
6454 COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	23 280,00	26 159,00	
6455 COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	33 000,00	-	
6456 VERSEMENT AU FNC DU SUPPELEMNT FAMILIAL		1 431,00	
6458 COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	13 232,00	13 727,00	
6475 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	20 000,00	23 150,00	
6478 AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES	22 000,00	-	
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	121 400,00	167 000,00	
73918 AUTRES REVERSEMENTS/ AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	1 400,00	1 000,00	
73925 FDS PEREQUATION RECETTES FISCALES COMM ET INTERCOM	120 000,00	166 000,00	
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 946 339,00	2 864 599,00	
651 REDEVANCES POUR CONCESSIONS,BREVET,LICENCES	1 400,00	720,00	
6521 DEFICIT DES BUDGETS ANNEXES A CARACTERE ADMIN.	855 443,00	742 658,00	
6531 IMDEMNITES MAIRE ET ADJOINTS	163 938,00	164 922,00	
6532 FRAIS DE MISSION MAIRE ET ADJOINTS	800,00	-	
6533 COTISATIONS DE RETRAITE MAIRE ET ADJOINTS	6 230,00	9 560,00	

6535	FORMATION MAIRIE,ADJOINTS FINANCIERS	2 000,00	2 000,00	
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	1 500,00	1 000,00	
6553	CONTINGENT ET PARTICIP. SERVICE INCENDIE	264 870,00	268 100,00	
6554	CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT	759 000,00	753 000,00	Centre nautique : 700 000 € ; SIABVA : 44 000 € ; SIEA : 9 000 €
6558	CONTINGENT ET PARTICIP. - AUTRES CONTRIBUTIONS	143 000,00	150 259,00	MJC : 70 259 € ; Ecole privée : 70 000 €, Politique de la ville, participation au poste de chef de projet urbain porté par la CCPA et à charge de la Commune à hauteur de 25 % : 10 000 €
657362	SUBV.FONCTION.CCAS	100 000,00	100 000,00	
6574	SUBV.FONCTIONNEMENT PERSONNES DROIT PRIVE	639 458,00	664 080,00	
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	8 700,00	8 300,00	
66 - CHARGES FINANCIERES		576 146,00	521 000,00	
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	591 286,40		
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	- 15 140,40		
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES		32 440,00	8 967,00	
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	25 100,00	6 100,00	
673	TITRES ANNULES	7 340,00	2 867,00	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION		514 854,00	492 499,00	Opérations d'ordre
6811	DOTATION AUX AMORT. IMMOB. INCORP. ET CORP.	514 854,00	492 499,00	
023 PRELEV / RECETTE FONCT.		1 598 642,99	1 643 236,13	
TOTAL GENERAL		16 247 282,19	17 155 981,13	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	B.P. 2015	B.P. 2016	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 473 105,19	1 913 589,13	
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	115 169,00	80 200,00	
6419 REMBOURSEMENT SUR REMUNERATION	115 169,00	80 200,00	
70 - VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE	949 246,00	1 049 720,00	
7022 COUPE DE BOIS	-	3 000,00	
7023 MENUS PRODUITS FORESTIERS	10 000,00	8 000,00	
70311 CONCESSIONS CIMETIERE	13 000,00	13 000,00	
70323 REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	26 000,00	20 000,00	
7062 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES CULTURELS	11 000,00	11 000,00	
70631 REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES SPORTIFS	10 000,00	14 000,00	
70632 REDEVANCES DES SERVICES A CARACTERE DE LOISIRS	32 000,00	27 000,00	Fin de la convention de remboursement d'arriérés par le Sou des Ecoles envers la commune (3 700 €)
7066 COLONIES - CRECHES ET GARDERIES	145 000,00	147 100,00	
7067 REDEV.ET DROITS SERVICES PERI-SCOLAIRES ET ENSEIG	274 000,00	301 000,00	

7081 PROD. DES SVCES EXPLOITES DS L'INTERET DU PERSONN	80,00	50,00	
7083 LOCATIONS DIVERSES AUTRES QU'IMMEUBLES	8 000,00	2 380,00	
70841 MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - BUDGETS ANNEXES	192 903,00	242 000,00	Personnel affecté aux budgets annexes
70848 MISE A DISPOSIT. PERSONNEL - AUT. ORGANISMES	140 000,00	145 000,00	Ecole de Musique
70876 PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	1 500,00	-	
70878 REMBOURSEMENT DE FRAIS - AUTRES REDEVABLES	85 763,00	116 190,00	Dont : 2 890 € de remboursement par la SEMCODA des frais de portage "La Brillatte"
73 - IMPOTS ET TAXES	10 208 805,00	10 836 852,00	
73111 TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	6 158 241,00	6 409 099,00	
7321 ATTRIB. FONDS NATIONAL TAXE PROFESS.	2 527 000,00	2 527 000,00	
7322 DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	644 444,00	943 723,00	
7323 F.N.G.I.R.	102 168,00	102 164,00	
7328 AUTRES REVERSEMENT FISCALITE	110,00	110,00	
7336 DROITS DE PLACE	57 522,00	65 000,00	
7337 DROITS DE STATIONNEMENT	720,00	756,00	
7343 TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	8 600,00	9 000,00	
7351 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	340 000,00	340 000,00	
7368 TAXE LOCALE SUR PUBLICITE EXTERIEURE	70 000,00	100 000,00	
7381 TAXE ADDIT. DROIT MUTATION	300 000,00	340 000,00	
74 - DOTATIONS,SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	2 901 388,00	2 665 708,00	
7411 DOTATION FORFAITAIRE	1 794 324,00	1 529 787,00	
74123 DOTATION SOLIDARITE URBAINE	264 500,00	270 000,00	
745 DOTATION SPECIALE INSTITUTEURS	2 800,00	2 808,00	
746 DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION	1 000,00	1 000,00	
74718 PARTICIPATIONS - AUTRES	6 000,00	2 300,00	
7473 SUBVENTIONS PARTICIPATION DEPARTEMENT	38 400,00	48 295,00	Subvention culturelle : 14 000 € Subvention pour utilisations équipements sportifs
7478 SUBVENTIONS PARTICIPATIONS-AUTRES ORGANISMES	446 432,00	490 238,00	dont actions financées par le FISAC à reverser : 40 161 € - Prestation de service CAF pour Maison Petite Enfance : 432 000 €
748313 DOTATION COMPENSATION REFORME T.P.	53 719,00	53 719,00	
748314 DOTATION UNIQUE COMPENS. SPECIFIQUES T.P.	40 252,00	20 000,00	
74834 ETAT - COMPENSATION EXONERAT. TAXES FONCIERES	33 000,00	23 000,00	
74835 ETAT - COMPENSATION TAXE HABITATION	145 000,00	150 000,00	
74838 AUTRES ATTRIBUTIONS DE PEREQUAT. ET COMPENSAT.	17 900,00	-	
7484 DOTATION DE RECENSEMENT	3 031,00	3 031,00	
7485 DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	5 030,00	5 030,00	
7488 PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	50 000,00	66 500,00	Dotation Franco Genevoise ; Fonds pour les rythmes scolaires

75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	517 940,00	501 100,00	
752 REVENUS DES IMMEUBLES	510 340,00	495 690,00	Dont : Gendarmerie ville : 80 000 €, Gendarmerie Mermoz : 247 000 €, terrain gens du voyage : 41 000 €, locaux perception : 22 000 €, immeuble Salengro (La Poste) 17 500 €, Bar Arlequin et Pressing : 10 500 €...
757 REDEVANCES VERSEES PAR LES FERMIERS ET CONCESSION.	7 600,00	5 410,00	
76 - PRODUITS FINANCIERS	9 209,00	8 128,00	
7688 AUTRES PRODUITS FINANCIERS	9 209,00	8 128,00	Remboursement emprunt par STEASA (intérêts)
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	21 929,00	5 000,00	
7714 RECOUVREMENT/CREANCE ADMISES EN NON VALEUR	790,00	-	
7788 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS	21 139,00	5 000,00	
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	50 491,00	95 684,00	Opérations d'ordre
722 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	20 000,00	70 000,00	Travaux en régie
777 QUOTE PART SUBV. D'INVEST.TRANSFERES RESUL.EXERC	30 491,00	25 684,00	
TOTAL GENERAL	16 247 282,19	17 155 981,13	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	B.P. 2016	OBSERVATIONS
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	613 016,93	Déficit d'investissement 2015
10 – DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES	55 000,00	
10226 TAXE D AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	55 000,00	A reverser suite à un dégrèvement
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 273 343,00	
1641 EMPRUNTS EN EUROS	1 273 343,00	Remboursement capital de la dette
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	197 539,00	
2031 FRAIS D'ETUDES	176 000,00	dont : Jardin d'enfants : 50 000 € ; UCP : 80 000 € ; Enfouissement ligne haute tension : 36 000 € ;
2051 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	21 539,00	Mises à jour logiciels, dette, élections, services techniques
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	167 000,00	
204133 PROJETS D INFRASTRUCTURES D INTERET NATIONAL	17 000,00	Participation mises aux normes arrêts bus
2041511 BIENS MOBILIERES MATERIEL ET ETUDES	40 000,00	Participation schéma directeur E.P. et E.U. avec STEASA
204182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	80 000,00	Subvention pour Accueil de Jour
20422 SUBV. EQUIPT PERSON.DROIT PRIVE.BATIMENTS INSTAL.	30 000,00	Aides ravalements façades

21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	825 992,37	
2112 TERRAINS DE VOIRIE	510 000,00	297 000 € actions déjà engagées ; provision pour réserve foncière : 63 000 €
21568 MATERIEL POUR DEFENSE CONTRE INCENDIE	5 000,00	
2168 AUTRES COLLECTIONS	18 000,00	Ouvrages médiathèque
2183 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	117 600,00	Dont : 25 PC : 33 000 €, vidéoprojecteurs : 3 800 €, ultrabook : 3 300 €, PC portables : 2 600 €, 2 serveurs 30 000 € - téléphonie : 40 000 €
2184 MOBILIER	17 796,37	
2188 AUTRES MOBILIERS	157 596,00	Mono-brosses, aspirateurs, auto- laveuses, débroussailleurs, outillages, équipements pour service logistique, agrès gymnastique, tapis pour tatamis, machine à tracer pour terrain foot et rugby, équipements professionnels pour restaurant scolaire
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	1 692 959,00	
2312 AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	9 500,00	Sol souple aire jeux maison petite enfance
2313 CONSTRUCTIONS	874 659,00	Programme Ad'AP ; château des Allymes ; Phoenix ; Salle cérémonie civile, city stade
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	804 000,00	Dont : Réseau eaux pluviales affaissé: Chanves, Vaize, Fandouze : 245 000 €, marché à bons de commande voirie : 180 000 €, provision pour aménagement entrée ville Ouest : 48 000 € - marché à bons de commande éclairage public : 120 000 €, extension du réseau éclairage public : 90 000 € - GFU : 96 000 € - vidéo- protection : 20 000 €
238 AVANCES ET ACOMPTES VERSES/CDE IMMOB. CORP.	4 800,00	
040 - OPERATION ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	95 684,00	Opérations d'ordre
13911 SUBV.ETABLIS.PUBLICS NATIONAUX	2 454,00	
139151 SUBV.TRANSFERABLES G.F.P. DE RATTACHEMENT	4 983,00	
13918 SUBV.INVEST.TRANSFEREES AU CPTÉ DE RESULTAT	18 247,00	
2313 CONSTRUCTIONS	64 000,00	
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	6 000,00	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	Opérations d'ordre
2112 TERRAINS DE VOIRIE	100 000,00	
TOTAL GENERAL	5 020 534,30	

REPORTS DE CREDITS -DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
	Reports	OBSERVATIONS
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	56 262,22	
202 FRS LIES REALIS.DOC.URB. & NUMERIS.CADASTRE	40 003,82	Etudes P.L.U.
2031 FRAIS D'ETUDES	16 258,40	Convention Atlas Biodiversité, étude agricole zone d'activités
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES	8 977,00	
20422 SUBV. EQUIPT PERSON.DROIT PRIVE.BATIMENTS INSTAL.	8 977,00	Aides aux ravalements de façades
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 189,82	
2112 TERRAINS DE VOIRIE	8 178,00	Echanges "Sous la Chaume"
2184 MOBILIER	5 405,08	Mobilier écoles
2188 AUTRES MOBILIERS	8 606,74	Equipements restaurant scolaire ; Trempline
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	382 569,29	
2313 CONSTRUCTIONS	58 304,46	Etudes démolition abattoirs ; Aménagement plateau sportif Phoenix : mission SPS, mission C.T., honoraires ; Mission réhabilitation médiathèque ;
2315 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	324 264,83	Eclairage Public, voirie : marché à bons de commande
TOTAL GENERAL	469 998,33	

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
	B.P. 2016	
024 - PRODUITS DES CESSIONS	1 043 063,00	
PRODUIT DES CESSION D'IMMOBILISATIONS	1 043 063,00	Cessions Bouygues, Pavillon du tourisme, terrain le Pubble, Pragnat Nord
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	667 000,00	
10222 F.C.T.V.A.	367 000,00	sur dépenses N-2
10226 TAXE D AMENAGEMENT ET VERSEMENT POUR SOUS DENSITE	300 000,00	Anciennement la T.L.E.
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	252 514,00	
1318 SUBV. EQUIP. TRANSFER. (AUTRES°	4 143,00	Subvention Agence de l'Eau pour acquisition débroussailleuse électrique et désherbeur mécanique
1321 SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES ETAT	20 000,00	Réserve parlementaire pour plateau sportif Phoenix et travaux esplanade MJC
1322 SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES REGION	11 000,00	Subvention CDRA pour restauration maçonnerie donjon Château des Allymes
13251 SUBV NON TRANSFERABLES G.F.P DE RATTACHEMENT	125 000,00	Fonds concours CCPA
1341 DOTATION EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	6 371,00	DETR rénovation thermique Phoenix

1342 AMENDES DE POLICE	76 000,00	
1388 AUT. SUBV. INVESTISS. NON TRANSFER.	10 000,00	Participation SIEA travaux investissement éclairage public
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 109 000,00	
1641 EMPRUNTS EN EUROS	1 109 000,00	
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	4 800,00	
238 AVANCES ET ACOMPTE VERSES/CDE IMMOB. CORP.	4 800,00	
27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	17 286,00	
276358 AUTRES CREANCES AUTRES GROUPEMENTS	17 286,00	Remboursement prêt par STEASA
040 - OPERATION ORDRE DE TRANSFERT EN SECTION	492 499,00	Opérations d'ordre
2802 AMORT.FRAIS ETUDE	16 426,00	
28031 AMORTISSEMENT DE FRAIS D'ETUDE	24 009,00	
28041511 BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	7 529,00	
28041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	11 576,00	
2804181 BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	38 515,00	
2804182 BATIMENTS ET INSTALLATIONS	6 320,00	
2804183 PROJETS D INFRASTRUCTURES D INTERET NATIONAL	267,00	
280421 BIENS MOBILIERS MATERIEL ET ETUDES	8 848,00	
280422 AMORT. SUBV./ BATIMENTS ET INSTALLATIONS	19 896,00	
2804411 DOTATION AMORTISSEMENT SUBVEN.EQUIP ORGANIS.PUBLI	3 048,00	
28051 CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES	18 754,00	
28128 AMORT.AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAINS	173,00	
281318 AMORTISSEMENT AUTRES BATIMENTS PUBLICS	30 496,00	
28151 AMORT. RESEAUX DE VOIRIE	4 510,00	
281534 AMORTISSEMENT RESEAUX ELECTRIFICATION	148,00	
281568 AMORTISSEMENTS MATERIEL POUR DEFENSE INCENDIE	5 446,00	
281571 AMORTISSEMENTS VEHICULES VOIRIE	29 013,00	
281578 AMORT. AUTRES MAT. ET OUTILLAGE DE VOIRIE	324,00	
28182 AMORTISSEMENT MATERIEL DE TRANSPORT	54 880,00	
28183 AMORTISSEMENT MATERIEL BUREAU ET INFORMATIQUE	41 626,00	
28184 AMORTISSEMENT DU MOBILIER MATERIEL	17 329,00	
28188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES	153 366,00	
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00	Opérations d'ordre
1328 AUTRES SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES	100 000,00	
021 VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	1 643 236,13	
TOTAL GENERAL	5 329 398,13	

REPORTS DE CREDITS -RECETTES D'INVESTISSEMENT		
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	161 134,50	
1311 SUBV. EQUIP. TRANSFER. ETAT	710,00	
13141 COMMUNES MEMBRES DU GFP	53 952,00	SKATE PARC

1322 SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES REGION	40 657,50	SKATE PARC
13241 COMMUNES MEMBRES DU GFP	15 815,00	Salle préparation chambre froide restaurant scolaire - CCPA
1328 SUBV. EQUIP. NON TRANSFERABLES	50 000,00	CCPA

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
Par 26 voix pour, 5 contre

APPROUVE le budget primitif 2016 du Budget Principal

En préambule, Madame CASTELLANO présente un diaporama sur les inscriptions budgétaires de l'exercice 2016.

Intervention de Madame PIDOUX

« Monsieur le Maire, Chers amis,

En préambule, au nom des conseillers municipaux et de l'association « Vivons notre Ville », nous tenons à vous faire part de notre agacement.

Nous sommes dans la même situation que pour le dernier Conseil Municipal où nous devons débattre des orientations budgétaires : les courriers contenant l'ordre du jour et les délibérations du Conseil arrivent par voie postale trop tard !

Joël GUERRY a pris la peine de vous envoyer un mail pour demander qu'on ait les documents au moins le vendredi 26 février. J'ai reçu mes documents le samedi fin de matinée, Barbara lundi et Joël mardi, c'est-à-dire après les commissions ! avec des enveloppes ouvertes ou déchirées !

Des problèmes de Poste, sûrement, mais dans ce cas-là c'est à vous d'anticiper l'envoi. Nous nous interrogeons quand à votre volonté de nous laisser débattre des sujets qui préoccupent les ambarroises et les ambarrois.

*Le mois dernier ; il s'agissait du débat d'orientation budgétaire, ce mois-ci du budget, c'est-à-dire des sujets importants et politiques sur lesquels **nous devons travailler, nous positionner et débattre.***

Comme vous vous en êtes rendu compte, nous avons boycotté la réunion des commissions de lundi. Pourquoi être présent lorsqu'on ne nous donne pas les moyens pour prendre connaissance des sujets et donc travailler ? Au passage, les commissions c'est une fois le lundi, puis une autre fois le mardi ou le mercredi. Difficile de s'y retrouver !

Ainsi, nous vous redemandons, ce soir, solennellement et publiquement, de doubler les envois de documents postaux concernant les Conseils Municipaux par un envoi numérique ! Demande déjà réalisée à maintes reprises !!!

Malgré ces insupportables et fâcheux aléas, Vivons notre Ville tient à intervenir sur votre 3^{ème} budget de mandature.

Monsieur le Maire, vous promettiez aux ambarrois une baisse de budget de fonctionnement. Vous nous assénez sans cesse qu'il faut faire des économies pour pallier les baisses de dotation. L'année dernière vous avez effectivement baissé les dépenses de fonctionnement, cette baisse était d'une modestie consternante : 1 % !!

Mais il est vrai qu'il fallait faire un effort pour que les ambarrois digèrent les 9 % d'augmentation de la taxe foncière.

Cette année, pas d'augmentation des diverses taxes communales, il est vrai, mais nous découvrons une augmentation du budget de fonctionnement des 5,6 %.

Quel dérapage incontrôlé dans votre gestion ! Nous avons, tout comme les ambarroises et les ambarrois, besoin d'explications :

Et particulièrement sur :

- *Les maintenances (chap. 6156) qui augmentent de 43 760 €*
- *Les honoraires (chap. 6226) de 79 038 €*
- *Les divers (chap. 6228) de 46 200 € où on retrouve pêle-mêle intervenants pour ville des aînés, interventions pour nuisibles, activités périscolaires, recherche légionnelle, entretien rucher.... !!!*
- *Diverses publicités, publications, relations publiques (chap. 6238) de 56 986 € pour je cite : l'Ambarinfo ; Aindex, cadeaux jumelage, arbre de Noël, réception, trophée des sportifs, soit un total de 101 266 €. La note est salée....*

A eux seuls, ces 4 points représentent une augmentation de 226 000 € : cela mérite des précisions.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes, soyez sérieux, vous ne pouvez pas dire aux Ambarrois que tout le monde doit faire des efforts et mettre la main au porte-monnaie (les contribuables par une hausse des impôts fonciers en 2015 de 9 %, les associations par une baisse de 10 % des subventions pour 2016). Vous ne pouvez pas dire aux ambarrois de se préparer à une hausse de la taxe d'habitation pour 2017 n'oublions pas les activités périscolaires que vous voulez rendre payantes.

Alors que vous, vous augmentez de 5,6 % votre budget de fonctionnement. Vous êtes bien loin de vos promesses électorales.

Pour les dépenses d'investissement, nous restons perplexes. Nous notons une hausse de 24,83 % soit environ 1 000 000 € financés par l'emprunt.

Nous avons là encore besoin d'explications :

- *Sur le matériel de bureau et informatique (chap. 2183) pour une somme de 117 600 € pour des serveurs, vidéo projecteurs, net book, téléphonie.*
- *Sur les constructions (chap. 2313) pour une somme de 874 659 € pouvez-vous nous détailler ce chapitre ?*

Puisque nous sommes sur les investissements, Monsieur le Maire nous nous permettons de dire quelques mots sur les recettes et....sur votre attitude.

Vous ne cessez Monsieur le Maire d'écrire ou de dire que l'ex Conseillère Régionale Ambarroise n'a rien fait pour notre territoire et pour notre Ville.

Monsieur le Maire, est-ce de votre part une incapacité à lire un budget, un problème de vue ou une mauvaise foi... J'opte pour la dernière solution !

Dans les recettes d'investissement de 2016 (chap.1322) vous avez :

- *11 000 € de subvention région pour la restauration du donjon du château des Allymes*
- *40 657 € (chap. 1322) pour le skate-park*

C'est moi, conseillère régionale, qui ai défendu ces dossiers.

En 2015, 32 328 €, pour le chemin de l'aviation et la rue Demia, encore moi,

En 2014, 67 328 € pour l'extension de la MJC, rue Dunant, rue Demia, encore moi....

Plus de 150 000 € dans vos recettes d'investissement Monsieur le Maire, C'est rien pour notre Ville .. ?

Alors, recentrez-vous sur votre projet global, établissez une ligne directrice avec des investissements ciblés et fixés dans le temps. L'amélioration de la vie de notre cité et le confort de ses habitants en dépend.

Stop à la politique de navigation à vue, et vous l'avez compris, les conseillers municipaux du groupe vivons notre Ville voterons contre ce budget 2016 ».

Suite à l'intervention de Mme PIDOUX, Mme CASTELLANO tient à souligner qu'une baisse de 1 ou 2 % des frais de fonctionnement ce n'est pas anodin. Par ailleurs, elle rappelle que le budget primitif n'est qu'une prévision et que si ce dernier présente dans sa globalité une augmentation de 5,6 %, il faut quand même prendre conscience qu'il n'y a pas de dépenses inutiles. Cette augmentation tient compte des crédits affectés à l'entretien des bâtiments qui avait été mis en parenthèse l'exercice dernier ; de même il ne faut pas négliger l'entretien de la voirie et de l'éclairage public ; les dépenses relatives à la maintenance sont en effet plus importantes, mais plus la ville s'équipe plus il y a de contrats.

Madame PIDOUX souhaite néanmoins connaître pourquoi une telle augmentation et propose de faire un lissage sur plusieurs exercices.

Madame CASTELLANO répond qu'après 2 ans d'économies drastiques, les crédits sont affectés principalement à l'entretien, que certaines dépenses telles que les travaux en régie sont propres à un exercice. Par ailleurs, pour les honoraires, ce budget voit des inscriptions de frais de portage ainsi que des provisions ; en ce qui concerne les crédits, en investissement, pour l'informatique, ils correspondent à de nouvelles dotations pour les services.

Madame CASTELLANO ajoute qu'elle est très étonnée de l'abstention affichée pour le vote de la délibération relative aux taux des taxes. En effet, aucune augmentation n'est prévue pour 2016.

Madame PIDOUX maintient que son vote fait suite à la forte augmentation en 2015 de la taxe foncière qui induit une augmentation des contributions ambarroises.

Monsieur le Maire revient sur le problème de la distribution des notes de synthèses pour ce conseil, et qui a impacté l'ensemble des conseillers.

Monsieur GUERRY répond qu'il est inadmissible de recevoir l'ensemble des documents après la date des commissions municipales.

Monsieur le Maire en convient, mais il ajoute que tous les plis ont été envoyés le mercredi 24 février, en courrier prioritaire. Il informe par ailleurs qu'un "pli test" destiné à la Mairie faisait partie de l'envoi. Ce dernier est parvenu en mairie le vendredi. Le nouveau contrat qui a été signé avec les services de la poste n'étant pas respecté, ce problème sera traité très rapidement avec la Direction de la Poste.

En ce qui concerne les dates des commissions et des conseils, Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des rendez-vous a été fixé et communiqué pour l'année complète. Mais au vu de l'actualité chargée concernant les fusions des communautés de communes, les conseillers communautaires sont convoqués tous les lundis par Monsieur le Préfet, et le conseil communautaire se réunit par le fait tous les mardis, et cela jusqu'à fin mars.

Monsieur GUERRY répond qu'il a une activité professionnelle et qu'il lui est difficile de s'organiser si les dates sont sans cesse modifiées.

Madame GAGER demande à être prévenue plus tôt.

Madame PIDOUX souhaiterait que l'ensemble des documents soient envoyés également par mail.

Monsieur le Maire répond que d'une part, nombre de conseillers ont une activité professionnelle, et d'autre part, que le serveur informatique actuel n'a pas la capacité nécessaire pour transmettre les dossiers par mail ; il a pour habitude de dire que la collectivité est dotée d'un équipement du 17^{ème} siècle.... Ceci explique notamment les crédits inscrits sur cet exercice afin de d'avoir un système digne de ce nom.

Revenant sur les propos de Madame PIDOUX concernant la Région, il répond que lors de son interview radiophonique, il parlait des 2 projets qui sont prêts depuis 2011, à savoir la gare et le lycée et qui sont toujours bloqués à ce jour et non des dossiers cités dans son intervention et conclut en retournant à Madame PIDOUX également « sa mauvaise foi »...

Intervention de Monsieur ROUSTIT

« Monsieur le Maire, Cher(e)s Collègues,

Je ne reprendrai pas toutes les remarques que notre groupe a formulées lors du débat d'orientations budgétaires.

Je voudrais revenir seulement sur un point : La baisse des subventions. La baisse de l'enveloppe distribuée aux Associations sportives et culturelles affaiblit les fondamentaux de leurs vocations.

Nos associations tissent des liens sociaux, culturels et économiques. Elles sont la vie de la cité.

Votre choix ne peut que décourager ces hommes et femmes qui donnent chaque jour beaucoup de temps pour faire vivre leurs associations.

Monsieur le Maire, il faut revoir votre copie. Elu depuis 1983 dans cette assemblée, c'est la première mandature où il y aurait une baisse de subventions pour certaines associations ».

Madame CASTELLANO répond que l'augmentation des subventions aux associations depuis l'année 2000 est énorme. On est passé de 206 000 € à 594 000 €.

Elle rappelle par ailleurs que la baisse est globale et non par association. Elle confirme également son soutien à l'ensemble des bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps. Malheureusement, dans la situation actuelle, tout le monde est affecté. Le personnel dans un premier temps, la population par la suite. Tout cela augure d'importants changements dans de nombreux domaines.

Madame CASTELLANO tient également à souligner que les subventions indirectes envers les associations restent conséquentes.

Monsieur ROUSTIT répond que ce sont des choix régressifs qui sont faits aujourd'hui.

Monsieur GRANJU intervient pour préciser que tout cela a été présenté à l'ensemble des associations lors d'une réunion. Ces décisions ont dans l'ensemble été comprises par le monde associatif. Il ajoute que la baisse de 10 % pour les subventions sportives représente en gros 13 000 €, mais que de nouveaux équipements d'un montant de 15 000 € sont inscrits en investissement.

Monsieur le Maire ajoute que l'effort demandé, doit être poursuivi par tous :

- Il rappelle que les élus ont baissé dès le départ leurs indemnités de 10 %
- Le personnel est aussi impacté par le non remplacement des départs

Il devient impératif de trouver de nouvelles recettes.

Monsieur ROUSTIT répond que ce n'est pas dans sa culture. *« Nous ne sommes pas dans une société sous-développée ».*

Monsieur le Maire ajoute que les associations caritatives ne sont pas impactées.

Monsieur GUERRY intervient pour préciser que néanmoins cela pénalise les associations dont les évènements étaient déjà programmés. Ils ont été établis en comptant sur des recettes qui ne seront pas versées.

Monsieur PIRALLA prend la parole et dit qu'il faudrait "envoyer" Monsieur ROUSTIT comme délégué auprès du gouvernement pour les dotations ! En ce qui concerne les projets de la culture, il ajoute que les programmes qui avaient été initiés l'année précédente ont été maintenus et donc soutenus financièrement.

Monsieur GUERRY souligne que pour le centre de loisirs, le Département s'est également désengagé et que le Sou des Ecoles se trouve par le fait dans une situation financière difficile.

Madame CASTELLANO répond que d'une part le Département subit lui-même une perte importante de recettes suite à la baisse des dotations, et que si les aides auprès des centres de loisirs ont été supprimées c'est également parce que ce n'est pas une de ses compétences.

4 - BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE «LOCATION DE SALLES »

Madame CASTELLANO expose que le budget primitif 2016 du budget annexe « *LOCATION DE SALLES* » est arrêté à la somme de :

➤ **Section de fonctionnement**

- Recettes 468 146,00 €
- Dépenses 468 146,00 €

➤ **Section d'investissement**

- Recettes 105 396,00 €
- Dépenses 77 064,00 €

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	B.P. 2015	B.P. 2016
BUDGET TOTAL	702 067,51	468 146,00
002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	267 902,51	0.00
Chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	172 215,00	186 390,00
60611-60612-60613 - Eau, gaz, électricité	46 415,00	51 600,00
60623-60628-60631-6064 - Alimentation, pharmacie, produits d'entretien et fournitures de bureau	2 950,00	2 800,00
60632 - Petit équipement (équipements loges -présentoirs-potelets-crochets expositions-chariots-tables-chaises-pass clef-réfection garde corps escalier)	9 200,00	22 890,00
6135 - Locations mobilières (matériel son Audiance)	4 000,00	3 000,00
615221 - Entretien du bâtiment :	42 800,00	42 500,00

DONT :		
➤ Nettoyage des salles	15 200,00	15 200,00
➤ Cristallisation marbre	10 000,00	10 000,00
➤ Entretien annuel et nettoyages spécifiques	8 000,00	8 000,00
➤ Entretien ascenseur	-	5 000,00
➤ Récupération et évacuation du gaz de la pompe à chaleur HS	1 800,00	-
➤ Remplacement volet roulant porte accueil	1 000,00	-
Mise en place système détartrage	-	2 500,00
61558 - Entretien biens mobiliers	5 000,00	5 000,00
6156- Maintenance	10 000,00	9 000,00
DONT :		
➤ Maintenance logiciel GMA	270,00	270,00
➤ Maintenance équipements scéniques	1 200,00	1 200,00
➤ Maintenance chauffage	1 770,00	1 700,00
➤ Maintenance ascenseurs	1 800,00	1 800,00
➤ Maintenance alarme incendie	3 450,00	3 400,00
➤ Maintenance GRDF	620,00	630,00
6161– Assurance	1 600,00	2 200,00
6182 – Documentation générale et technique	150,00	-
6184 - Formation (logiciel pour optimisation)	1 200,00	-
6226 - Prestations son et lumière et SSIAP-vœux-spectacle de Noël-manifestations Union Musicale et école de musique	36 000,00	27 000,00
6228 – Divers (programmation concerts Espace 1500)	-	5 000,00
6238 - publications supports de communication (projet développement spectacle vivant plaquettes-flyers-affiches)	2 500,00	5 000,00
6262 - Frais de télécommunication	1 400,00	1 400,00
63512 - Taxes foncières	9 000,00	9 000,00
Chapitre 012 – FRAIS DE PERSONNEL	155 347,00	175 000,00
Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	500,00
6541 -Pertes sur créances irrécouvrables	500,00	500,00
Chapitre 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	860,00
673 - Annulation titre sur exercice antérieur	500,00	860,00
Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE – AMORTISSEMENTS	105 603,00	105 396,00
RECETTES	B.P. 2015	B.P. 2016
BUDGET TOTAL	702 067,51	468 146,00
Chapitre 74 – SUBVENTIONS	576 067,51	358 146,00
74748 – Subvention d'équilibre	576 067.51	358 146,00
Chapitre 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	126 000,00	110 000,00
752 - Revenus de la location	126 000,00	110 000,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	B.P. 2016
BUDGET TOTAL	77 064,00
Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	47 114,00
2188 – Mobiliers (équipement cuisine, mono-brosse, matériel son et lumière, deuxième face panneau lumineux)	47 114,00
DEPENSES—CREDITS REPORTEES	
Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	29 950,00
2188 – Panneau lumineux	29 950,00

RECETTES	B.P. 2016
BUDGET TOTAL	105 396,00
Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE – AMORTISSEMENTS	105 396,00

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2016 du budget annexe « **LOCATION DE SALLES** ».

5 - BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE «LOCATION DE BATIMENTS INDUSTRIELS »

Madame CASTELLANO expose que le budget primitif 2016 du budget annexe « *LOCATION DE BATIMENTS INDUSTRIELS* » est arrêté à la somme de :

➤ Section de fonctionnement	Recettes	119 748,00 €
	Dépenses	28 274,00 €
➤ Section d'investissement	Recettes	594,00 €
	Dépenses	0,00 €

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	B.P.2015	B.P.2016
BUDGET TOTAL	25 823,00	28 274,00
Chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 730,00	25 680,00
60611-60612 - Eau, électricité	13 850,00	13 180,00
60631 – Produits d'entretien	500,00	500,00
60632 – Petit équipement	1 000,00	1 000,00
615221 - Entretien du bâtiment	1 000,00	1 000,00
61558-6156 - Entretien biens mobiliers et maintenance	1 390,00	2 000,00
6161 -Assurance	490,00	1 000,00
6226 – Honoraires – Diagnostic amiante	-	1 000,00
63512 -Taxes foncières	5 500,00	6 000,00
Chapitre 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	500,00	500,00
658 -Charges diverses	500,00	500,00
Chapitre 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00	1 500,00
673 – Titres annulés sur exercice antérieur	-	500,00
678 -Charges exceptionnelles	1 000,00	1 000,00
Chapitre 042 – OPERATIONS D'ORDRE – AMORTISSEMENTS	593,00	594,00

RECETTES	B.P. 2015	B.P. 2016
BUDGET TOTAL	444 388,99	119 748,00
Chapitre 70 –PRODUITS DES SERVICES	7 900,00	41 300,00
➤Charges locatives ELCl	1 800,00	6 600,00
➤Charges locatives bâtiment MICHON	600,00	1 100,00
➤Charges locative ville d'Ambérieu	1 000,00	16 100,00
➤Charges locatives S.L.E.	1 500,00	1 100,00
➤Charges locatives STEASA	3 000,00	15 600,00
➤Charges PERFECTADOM	-	800,00
Chapitre 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	81 720,00	78 398,00
➤Location terrain Mac Donald	1 495,00	1 490,00
➤Location Comptoir Lyonnais Électricité	36 575,00	36 700,00
➤Location ELCl	11 050,00	12 100,00
➤Location S.L.E.	7 400,00	-
➤Location STEASA	25 200,00	25 300,00
➤Location PERFECTADOM	-	2 808,00
Chapitre 77 – AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	-	50,00
002 – RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	354 768,99	0.00

INVESTISSEMENT	B.P. 2016
RECETTES	594,00
BUDGET TOTAL	594,00
Chapitre 023 – VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	
Chapitre 040 – OPERATIONS D'ORDRE – AMORTISSEMENTS	594,00

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2016 du budget annexe « LOCATION DE BATIMENTS INDUSTRIELS »

6 - BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET ANNEXE « TRANSPORT DE PERSONNES »

Madame CASTELLANO expose que le budget primitif 2016 du budget annexe « TRANSPORT DE PERSONNES » est arrêté à la somme de :

➤ **Section de fonctionnement**

- Recettes 900 362.00 €
- Dépenses 900 362.00 €

➤ **Section d'investissement**

- Recettes 79 882.00 €
- Dépenses 79 882,00 €

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	B.P. 2015	B.P. 2016
BUDGET TOTAL	807 207,92	900 362,00
Chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL	702 480,00	819 660,00
6063 - Fournitures de petit équipement (adhésifs TAM-télécommandes- divers)	600,00	400,00
6156 - Maintenance terminal bancaire et logiciel	120,00	250,00
61558 – Entretien et réparations sur biens mobiliers (provision réparation barrières)	4 000,00	6 252,00
6228 - Rémunérations diverses pour TAM (mise à jour livret TAM)	400,00	-
6231- Annonces et insertions (marché public transport restaurant scolaire sports culture et TAM)	2 000,00	-
6236 - catalogues et imprimés (dont livrets TAM cartes magnétiques)	1 000,00	1 248,00
6248 - Frais de transport :	693 615,00	806 950,00
➤ TAM	610 000,00	718 000,00
➤ DESSERTE DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	15 000,00	11 900,00
➤ DESSERTE DU RESTAURANT SCOLAIRE	46 000,00	54 800,00
➤ DESSERTE DU CENTRE NAUTIQUE	9 833,00	7 650,00
➤ DESSERTE DU CINEMA	1 410,00	2 150,00
➤ DESSERTE POUR STAGES DECOUVERTES	2 650,00	2 900,00
➤ DESSERTE ACTIVITE VOILE	8 722,00	9 550,00
6262 - Frais de télécommunication (ligne régie)	120,00	115,00
627 - Frais bancaires (terminal cartes bancaires)	25,00	40,00
6281 - Concours divers (Multitud-OùRA convention cadre, déploiement réseau billetterie et participation OùRA)	600,00	4 405,00
Chapitre 65 – CHARGES DE GESTION	1 000,00	720,00
651 – Redevances concessions, brevets, licences (droit image pour photos guide)	-	120,00
658 - Charges de la gestion courante	1 000,00	600,00
Chapitre 67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 793,00	100,00
6718 – Charges exceptionnelles	100,00	100,00
673 – titres annulés sur exercice antérieur (URSSAF PARIS)	1 693,00	-
Chapitre 042 – AMORTISSEMENTS (opération d'ordre)	3 157,00	3 157,00
002 – DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	74 925,03	0.00
023 – VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 852,89	76 725.00

RECETTES	B.P. 2015	B.P. 2016
BUDGET TOTAL	807 207,92	900 362,00
Chapitre 70 – PRODUITS DES SERVICES	28 000,00	28 200,00
➤7061 - TAM	28 000,00	28 200,00
Chapitre 73 – IMPOTS ET TAXES	490 000,00	480 000,00
734 - Versement transport	490 000,00	480 000,00
Chapitre 74 – SUBVENTIONS (subvention communale)	289 207,92	392 162,00
➤7474 – Subvention communale	279 374,92	384 512,00
➤7475 – Participation CCPA pour transport centre nautique	9 833,00	7 650,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES	B.P. 2016
BUDGET TOTAL	79 882,00
Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 229,00
2183 – Matériel de bureau et informatique (terminaux OURA postes informatiques et imprimantes)	43 229,00
2188 – Autres immobilisations corporelles (deux abris bus)	20 000,00
Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS	16 653,00
2318 – Autres immobilisations corporelles en cours (installation terminaux OURA)	16 653,00

RECETTES	B.P. 2016
BUDGET TOTAL	79 882,00
Chapitre 040 – AMORTISSEMENTS (opération d'ordre)	3 157,00
021- VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	76 725,00

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

APPROUVE le budget primitif 2016 du budget annexe « *TRANSPORT DE PERSONNES* »

Madame PIDOUX demande quel est le coût réel pour la collectivité.

Madame CASTELLANO répond que cela représente 392 000 € auxquels il faut ajouter le montant du versement transport de la Commune de 18 000 €.

7 - ESPACE 1500 - SUBVENTIONS SUITE A LA LOCATION DES INSTALLATIONS – DECEMBRE 2015 ET JANVIER 2016

Monsieur GRANJU expose que conformément au règlement établi pour l'utilisation de l'ESPACE 1500, l'ensemble des occupations doit faire l'objet d'une facturation à l'utilisateur conforme aux tarifs en vigueur.

Par ailleurs, dans le cadre de l'attribution des subventions, il appartient au Conseil Municipal de décider d'allouer, à l'utilisateur concerné, une aide financière destinée à participer à la compensation de cette charge.

Pour les utilisateurs, cités ci-après, ayant fait l'objet d'une décision de gratuité, il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'une subvention égale au montant de la facturation, tel qu'exposé dans le tableau suivant pour les utilisations des mois de décembre 2015 et janvier 2016.

ORGANISATEUR	NATURE	DATES	Subv	Subvention allouée au titre de		
				la location de la salle	Prestations son et lumière	A la charge de l'association
Amicale des Sapeurs-Pompier	Téléthon	04-déc-15	270,00	270,00	-	-
Vélo Club d'Ambérieu	AG comité de l'Ain	05-déc-15	60,00	60,00	-	-
La salle de Musique	Concert	12-déc-15	800,00	800,00	-	62,38 (SSIAP)
Union musicale	Concert de Noël	13-déc-15	700,00	700,00	-	192,67 (SSIAP)
EDM	Concert de Noël	13-déc-15	350,00	350,00	-	48,17 (SSIAP)
Ambérieu Accueil et Loisirs	Goûter de Noël	15-déc-15	150,00	150,00	-	-
Classe 66	Réveillon	31-déc-15	350,00	350,00	-	-
Classe 68	Réveillon	31-déc-15	1 541,00	1 541,00	-	1348,79 (SSIAP+HS agents)
Mairie d'Ambérieu-en-Bugey	Forfait utilisation	Année 2015	10 000 ,00	10 000,00	-	-
MONTANT TOTAL SUBVENTION Décembre 2015			14 221,00	14 221,00		1 652,01

ORGANISATEUR	NATURE	DATES	Subv	Subvention allouée au titre de		
				La location de la salle	Prestations son et lumière	A la charge de l'association
donneur de sang	don sang	4-janv-16	300,00	300,00	-	Convention
Ambarock	gala d'hiver	8-janv-16	1 191,00	1191,00	-	1 ^{ère} gratuité
Orsac	Réunion	12-janv-16	60,00	60,00	-	1 ^{ère} gratuité
CASA	Ag	16-janv-16	180,00	180,00	-	2 ^{ème} gratuité
Groupement économique Ambarrois	Remise de Prix	21-janv-16	270,00	270,00	-	1 ^{ère} gratuité
Excuse d'or	tournoi	30-janv-16	450,00	450,00	-	1 ^{ère} gratuité
Amicale Anciens armée de l'air	Repas	31-janv-16	270,00	270,00	-	1 ^{ère} gratuité
MONTANT TOTAL SUBVENTION Janvier 2016				2 721,00	-	

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Economie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- 1** – DECIDE d'attribuer aux organisateurs de manifestations au sein de l'ESPACE 1500 une subvention égale au montant facturé, au titre de la location des installations et des prestations « son et lumière » pour les utilisateurs des mois de décembre 2015 et janvier 2016, tel que détaillé ci-dessus, soit :
- **16 942,00 €** au titre des installations,
- 2** – DIT que les crédits seront prélevés sur le budget principal de la Commune à l'imputation 30-6574.

8 - ALFA3A – CONSTRUCTION DE 31 LOGEMENTS RUE AGUETANT – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 13 NOVEMBRE 2015

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 13 novembre 2015, la commune a accordé sa garantie financière à ALFA3A pour la construction de 31 logements, rue Aguétant à AMBERIEU EN BUGEY.

La Caisse des Dépôts et Consignations ayant constaté une erreur de saisie dans les caractéristiques financières des lignes du prêt, il est demandé au conseil municipal de modifier ladite délibération

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
Par 28 voix pour, 3 contre

Article 1 : DECIDE de modifier comme suit (**en rouge**) les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt PLA.I de fin de chantier d'un montant 346 000 € et PLUS de 170 000 € destiné à la construction de 31 logements, rue Aguétant à AMBERIEU EN BUGEY.

Ligne du Prêt: Montant:	PLA.I 346 000 euros
--	------------------------

Durée totale :	40 ANS
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	DL
Taux de progressivité des échéances :	DL : De 0 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt: Montant:	PLUS 170 000 euros
Durée totale :	40 ANS
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	DL
Taux de progressivité des échéances :	DL : de 0 % à 0.50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %</i>

Article 2 : DIT que les articles 3 à 5 de la délibération du 13 novembre 2015 restent inchangés

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'apporter une rectification à la délibération du 13 novembre dernier.

9 - SEMCODA – CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS PLS « LA BRILLATTE » A AMBERIEU EN BUGEY - GARANTIE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 03 février dernier, la SEMCODA a sollicité la garantie de la commune pour un prêt de **3 731 400 €** destiné à la construction de 20 logements PLS à Ambérieu en Bugey « La Brillatte ».

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours garanti s'élève à 83 216 854.79 € ainsi réparti :

AIN HABITAT	135 183.24
ALATFA	5 080.31
ALFA3A	5 251 324.87
CARPI	22 615.80
DYNACITE	16 041 260.65
MAISON DE RETRAITE AMBERIEU	421 927.02
ICF SUD EST	3 880 184.00
LOGIDIA	405 269.72
OPHLM	15 696 134.78
OPAC DE L'AIN	548 533.64
OPAC SAONE ET LOIRE	26 325.84
AMBERIEU HABITAT	10 601 008.44
POSTE HABITAT	4 927 619.56
FONDATION PRADO	702 544.44
SEMCODA	24 551 842.48

Il est demandé au Conseil Municipal la suite qu'il entend donner à la demande de la SEMCODA.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
Par 28 voix pour, 3 contre

Article 1 : DECIDE d'accorder sa garantie à hauteur de **100%**, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **3 731 400 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 3 Lignes du Prêt est destiné à financer la **construction de 20 logements PLS** située à **AMBERIEU EN BUGEY "La Brillatte"**.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt: Montant:	PLS Construction 788 600 €
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement :	de 3 à 24 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt: Montant:	PLS Foncier 1 321 300 €
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement :	de 3 à 24 mois 50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt: Montant:	CPLS 1 621 500 €
Durée totale : -Durée de la phase de préfinancement: -Durée de la phase d'amortissement :	de 3 à 24 mois 40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 1,11 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>

Profil d'amortissement :	▪ Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité des échéances :	▪ Si DL : de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.</i>

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

10 - DYNACITE – CONSTRUCTION DE 20 LOGEMENTS ALLEE DU 19 MARS 1962 « LA BARBOTIERE » A AMBERIEU EN BUGEY - GARANTIE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 01 février dernier, DYNACITE a sollicité la garantie de la commune pour un prêt de **1 455 100 €** destiné à la construction de 20 logements allée du 19 mars 1962 « La Barbotière » à Ambérieu en Bugey.

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours garanti s'élève à 83 216 854.79 € ainsi réparti :

AIN HABITAT	135 183.24
ALATFA	5 080.31
ALFA3A	5 251 324.87
CARPI	22 615.80
DYNACITE	16 041 260.65
MAISON DE RETRAITE AMBERIEU	421 927.02
ICF SUD EST	3 880 184.00
LOGIDIA	405 269.72
OPHLM	15 696 134.78
OPAC DE L'AIN	548 533.64
OPAC SAONE ET LOIRE	26 325.84
AMBERIEU HABITAT	10 601 008.44
POSTE HABITAT	4 927 619.56
FONDATION PRADO	702 544.44
SEMCODA	24 551 842.48

Il est demandé au conseil municipal la suite qu'il entend donner à la demande de DYNACITE

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
Par 28 voix pour, 3 contre

Article 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de **100%**, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **1 455 100€** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer la **construction de 20 logements (14 PLUS - 6 PLAI)** à **AMBERIEU EN BUGÉY – Allée du 19 mars 1962 « La Barbotière »**

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt: Montant:	PLUS Foncier 224 000 euros
Durée totale :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle

Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	-0.50 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt: Montant:	PLUS Bâti 854 100 euros
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	-0,50 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt: Montant:	PLA.I Foncier 93 200 euros
Durée totale :	50 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	-0,50 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt: Montant:	PLA.I Bâti 283 800 euros
Durée totale :	40 ans
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	-0,50 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

11 - DYNACITE – CONSTRUCTION DE 11 LOGEMENTS RUE DE LA REPUBLIQUE - « CHAMP DE MARS » A AMBERIEU EN BUGEY - GARANTIE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose que par courrier en date du 03 février dernier, DYNACITE a sollicité la garantie de la commune pour un prêt de **1 253 300 €** destiné à la construction de 11 logements rue de la République « Champ de Mars » à Ambérieu en Bugey.

Au 1^{er} janvier 2016, l'encours garanti s'élève à 83 216 854.79 € ainsi répartis :

AIN HABITAT	135 183.24
ALATFA	5 080.31
ALFA3A	5 251 324.87
CARPI	22 615.80
DYNACITE	16 041 260.65
MAISON DE RETRAITE AMBERIEU	421 927.02
ICF SUD EST	3 880 184.00
LOGIDIA	405 269.72
OPHLM	15 696 134.78
OPAC DE L'AIN	548 533.64
OPAC SAONE ET LOIRE	26 325.84
AMBERIEU HABITAT	10 601 008.44
POSTE HABITAT	4 927 619.56
FONDATION PRADO	702 544.44
SEMCODA	24 551 842.48

Il est demandé au conseil municipal la suite qu'il entend donner à la demande de DYNACITE

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
Par 28 voix pour, 3 contre

Article 1 : ACCORDE sa garantie à hauteur de **100%**, pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de **1 253 300 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 4 Lignes du Prêt est destiné à financer la **construction de 11 logements (8 PLUS - 3 PLAI)** située rue de la République « Champ de Mars » à **AMBERIEU EN BUGEY**.

Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque Ligne du Prêt sont les suivantes :

Ligne du Prêt 1

Ligne du Prêt: Montant:	PLUS Foncier 98 200 euros
Durée totale :	50 ANS
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	-0.50 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

Ligne du Prêt 2

Ligne du Prêt: Montant:	PLUS Bâti 841 900 euros
Durée totale :	40 ANS
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	-0,50 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt 3

Ligne du Prêt: Montant:	PLA.I Foncier 34 900 euros
Durée totale :	50 ANS
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés</i>

Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	-0,50 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Ligne du Prêt 4

Ligne du Prêt: Montant:	PLA.I Bâti 278 300 euros
Durée totale :	40 ANS
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt -0.20 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts différés : Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
Modalité de révision :	Double révisabilité (DR)
Taux de progressivité des échéances :	-0,50 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A</i>

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Article 5 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Monsieur le Maire précise que ces délibérations concernent des projets qui avaient été soutenus par la Ville. Il confirme la ligne de conduite qui sera dorénavant appliquée ; à savoir, aucune garantie ne sera accordée par la Ville si en amont, elle n'a pas été associée au projet. Il ajoute que, pas plus tard que ce matin, il a refusé la garantie à un bailleur sur ce principe ; de même, il est hors de question de garantir des programmes initiés par des bailleurs privés transférés en cours de route à des bailleurs sociaux.

Madame PIDOUX intervient pour dire que son groupe restera fidèle à sa ligne de conduite. Concernant la garantie communale pour le projet dit "CATTIN", elle précise que le travail sur ce projet avait été fait de concert avec la municipalité.

Monsieur le Maire répond qu'il respecte les engagements pris auparavant, notamment la cession à l'euro symbolique de tènement. Néanmoins, il a pu voir l'avant-projet et précise que DYNACITE a fait un très gros effort.

Monsieur IZOUGARHEN ajoute qu'il n'est pas certain qu'avoir une garantie de la Commune soit la solution la plus avantageuse pour les bailleurs sociaux.

12 - POLITIQUE DE LA VILLE – VALIDATION DE L'APPEL A PROJETS 2016 – ENGAGEMENT DE DEPENSES

Monsieur le Maire expose que la Loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 recentre la Politique de la Ville au bénéfice de 1300 territoires les plus en difficultés.

Le nouveau zonage de la Politique de la Ville a permis à la ville d'Ambérieu-en-Bugey de voir entrer un quartier dans la nouvelle géographie prioritaire : « Les Courbes de l'Albarine ».

La double finalité de cette réforme vise à réduire les écarts de développement entre le quartier prioritaire « Les Courbes de l'Albarine » et son unité urbaine, et à améliorer les conditions de vie des habitants de ce quartier.

A l'appui de cette réforme un appel à projets est lancé, chaque année. Il permet de financer des actions répondant aux enjeux identifiés dans le document cadre.

Six financeurs participent à l'appel à projets : L'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la CAF, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et la Ville d'Ambérieu-en-Bugey.

L'appel à projets complémentaire « Politique de la Ville 2015 » a porté sur les thématiques du Contrat de Ville, signé le 10 juillet 2015.

Pour l'appel à projets 2016, vingt projets ont été déposés, seize ont été retenus par le Comité de Pilotage en date du 28 janvier 2016. 120 900 € ont ainsi été affectés par les financeurs, répartis de la façon suivante :

Financeurs	Participation
Ville d'Ambérieu-en-Bugey	25 000 €
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	25 000 €
Conseil Départemental de l'Ain	12 000 €
Conseil Régional	Pas de participation
Caisse d'Allocations Familiales	7 200 €
Etat (droit commun)	8 500 €
Etat (crédits spécifiques Politique de la Ville)	43 200 €
Total	120 900 €

S'agissant de la participation de la commune d'Ambérieu-en-Bugey, il est proposé au Conseil Municipal de soutenir 7 projets :

Nom de l'action	Porteur	Thématique	Subvention demandée	Subvention Ambérieu-en-Bugey	% commune	Cofinanceurs
Allymes en Musique va en Gare	Allymes en musique	Culture – Vie de Quartier	8500 €	4000 €	47%	CCPA, Etat
Lutte contre l'isolement par l'échange de services	La corde alliée	Lutte contre les isolements	9500€	3000 €	32%	Etat, Conseil Départemental
Club Bugey Emploi	Alpha3a	Emploi, insertion	8000€	2000 €	25%	Etat
L'incroyable journée	MJC d'Ambérieu-en-Bugey	Vie de Quartier - Culture	6000€	4500 €	75%	Caf
Ateliers d'expressions, de lectures et d'écritures	Centre social le Lavoir	Maîtrise de la langue	10000€	3500€	35%	Etat, Conseil Départemental, CAF
Espace tous proprio	Centre social le Lavoir	Insertion, lutte contre les isolements	4300€	2300 €	53%	Etat
Accompagner le Conseil Citoyen	Centre social le Lavoir	participation des habitants	10000€	5700 €	57%	CCPA, Conseil Départemental

La participation affectée à ces sept projets représente **25 000 €**.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de valider cette proposition dans le cadre de l'appel à projets « Politique de la Ville 2016 » et d'autoriser l'engagement des dépenses.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la commission municipale concernée,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – DECIDE d'apporter, dans le cadre de l'appel à projets Politique de la Ville 2016, son soutien aux actions détaillées ci-dessus.

2 – PRECISE que le montant total des subventions allouées par la commune s'élève à 25 000 € et qu'elles seront versées à chaque porteur d'action préalablement à l'engagement de l'action sachant qu'une évaluation sera transmise à la commune en fin de réalisation et qu'un suivi sera assuré tout au long de la mise en œuvre. Au cas où l'action n'aurait pas été réalisée en totalité ou conformément au projet déposé, la commune pourra demander le reversement des sommes correspondantes.

3 – AUTORISE Monsieur le Maire à verser les dites subventions qui seront prélevées sur l'imputation 90-6574.

Monsieur le Maire précise que 2016 marque la première année complète pour le Contrat de Ville et que l'on peut d'ores et déjà noter des résultats sympathiques.

13 - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur GUEUR expose que l'évolution de la Direction Action Éducative et Vie Scolaire nécessite la mise à jour du tableau des effectifs au 1^{er} avril 2016.

En effet, il est nécessaire de revoir le fonctionnement au sein de cette direction et de modifier certains temps de travail pour les raisons ci-après :

- ⇒ Augmentation des effectifs périscolaires,
- ⇒ Évolution du service administratif (par le biais d'une mobilité interne).

En conséquence, pour intégrer ces modifications, les postes suivants doivent être créés :

Filière administrative – dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs :

- 1 poste d'agent administratif à temps non complet (28h)
soit au total 1 poste.

Filière technique – dans le cadre d'emplois des adjoints techniques :

- 2 postes d'agent d'entretien/animatrice à temps non complet (7,5h)
- 1 poste d'agent d'entretien/animatrice à temps non complet (15,5h)
soit au total 3 postes.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ces créations de postes, ce qui portera le nombre total d'emplois créés à **247** au 1^{er} avril 2016.

La Commission Municipale **Personnel, Affaires Administratives et Police Municipale**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – DECIDE de procéder à la **création** des postes ci-après à compter du 1^{er} avril 2016 :

Filière administrative – dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs :

- 1 poste d'agent administratif à temps non complet (28h)
soit au total 1 poste.

Filière technique – dans le cadre d'emplois des adjoints techniques :

- 2 postes d'agent d'entretien/animatrice à temps non complet (7,5h)
- 1 poste d'agent d'entretien/animatrice à temps non complet (15,5h)
soit au total 3 postes.

2 – FIXE en conséquence ainsi qu'il suit la liste des emplois permanents à temps complet et non complet pour les cadres d'emplois précités relevant des diverses filières de la Fonction Publique Territoriale, conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et complétée :

DESIGNATION	Nombre de Postes
<u>Filière administrative</u>	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs	22
Cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps non complet	2
Cadre d'emplois des rédacteurs	8
Cadre d'emplois des attachés	11
<i>Dont emploi fonctionnel de :</i>	
-Directeur Général des Services	1
-Directeur Général Adjoint des Services	2
<u>Filière technique</u>	
Cadre d'emplois des adjoints techniques	50
Cadre d'emplois des adjoints techniques à temps non complet	61
Cadre d'emplois des agents de maîtrise	16
Cadre d'emplois des techniciens	7
Cadre d'emplois des ingénieurs	2
Dont un emploi fonctionnel de DST	1
<u>Filière culturelle</u>	
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine	4
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine à temps non complet	1
Cadre d'emplois des assistants de conservation	3
Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique	4

<u>Filière sanitaire et sociale – secteur médico-social</u>	
Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture	11
Cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture à temps non complet	2
Cadre d'emplois des puéricultrices territoriales	1
Cadre d'emplois des médecins territoriaux à temps non complet	1
<u>Filière sanitaire et sociale – secteur social</u>	
Cadre d'emplois des ATSEM	17
Cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants	3
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs	1
<u>Filière sportive</u>	
Cadre d'emplois des éducateurs des APS	6
<u>Filière animation</u>	
Cadre d'emplois des animateurs	1
Cadre d'emplois des adjoints d'animation à temps complet	2
<u>Filière de la police municipale</u>	
Cadre d'emplois des chefs de service de police municipale	1
Cadre d'emplois des agents de police municipale	10
NOMBRE TOTAL DE POSTES CREEES	247

A la demande de Madame PIDOUX sur le remplacement de Marie GOURIANO, directrice de la Culture qui quitte la collectivité, Monsieur GUEUR répond qu'elle est remplacée par François CHEMARIN qui resta aussi responsable de la Médiathèque mais avec une autre organisation au sein de l'équipe avec notamment de nouvelles missions confiées à un agent.

14 - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – CREATION D'UN EMPLOI DE CHARGE DE PROJET DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (CATEGORIE A)

Monsieur GUEUR rappelle que dans le cadre de la Politique de la Ville, le contrat de ville pour le quartier prioritaire « des Courbes de l'Albarine » a été signé le 10 juillet 2015 pour la période 2015 - 2020 ; il convient maintenant d'en assurer la mise en œuvre avec notamment le suivi des dispositifs tels que le conseil citoyen, le programme de réussite éducative (PRE), l'ANRU et le CISPD réactivé.

Pour assurer ces missions spécifiques, il est proposé de créer un emploi de contractuel (à temps complet) sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur le grade d'attaché territorial et intitulé : « *Chargé de projet de la cohésion sociale et de la Politique de la Ville* »

Les missions précises de ce poste seront les suivantes :

- Pour le contrat de ville : mettre en œuvre les engagements opérationnels et en assurer la cohérence
- Pour les dispositifs (PRE, ANRU) : coordonner et animer avec les différents partenaires (institutionnels, associatifs, usagers, etc...)
- Pour le conseil citoyen : en assurer le suivi et le relais avec la commune
- Pour le CISPD : animer et coordonner cette instance réactivée

Il est donc demandé au Conseil municipal de créer ledit emploi par contrat d'engagement de droit public pour une durée de 3 ans renouvelable une fois pour une durée

identique à compter du 1^{er} avril 2016 et d'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant et tous les documents en découlant, étant précisé que :

- L'agent recruté devra justifier de diplômes équivalents à ceux nécessaires pour l'accession au grade d'attaché territorial par la voie du concours de la Fonction Publique Territoriale
- La rémunération de l'agent correspond au grade d'attaché territorial auquel s'ajoute le régime indemnitaire prévu dans les délibérations correspondantes.

La Commission Municipale **Personnel, Affaires Administratives et Police Municipale**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- 1 – CREE un emploi de « *Chargé de projet de la cohésion sociale et de la Politique de la Ville* » sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée sur le grade d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2016 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois pour une durée identique
- 2 – PRECISE que l'agent recruté devra justifier de diplômes équivalents à ceux nécessaires pour l'accession audit grade par la voie du concours de la Fonction Publique Territoriale
- 3 – PRECISE que la rémunération de cet emploi est basée sur le grade d'attaché territorial auquel s'ajoute le régime indemnitaire prévu dans les délibérations correspondantes
- 4 – AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant et tous les documents en découlant

Monsieur GUEUR précise que ce poste permettra à l'agent concerné de suivre le contrat de Ville jusqu'à son échéance. Monsieur le Maire ajoute que ce poste est financé à 50 % par la CCPA.

15 - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE – REGIME INDEMNITAIRE ANNEE 2016 – COMPLEMENT

Monsieur GUEUR expose que dans le cadre du recrutement d'un médecin territorial à temps non complet rattaché à la Maison de la Petite Enfance « L'Arc en Ciel », il convient de fixer le régime indemnitaire applicable dans les limites prévues par les textes et selon les critères définis ci-après (article 2).

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'instituer les indemnités suivantes à compter du 1^{er} avril 2016 :

- l'indemnité spéciale des médecins,
- l'indemnité de technicité des médecins.

La Commission Municipale **Personnel, Affaires Administratives et Police Municipale**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 – FIXE ainsi qu'il suit le régime indemnitaire applicable à compter du 1^{er} avril 2016 aux agents relevant du cadre d'emplois des médecins territoriaux :

- attribution de l'indemnité spéciale de médecins,
- attribution de l'indemnité de technicité des médecins,

Le montant individuel de chaque indemnité est déterminé dans la limite d'un crédit global annuel calculé par référence à un taux moyen annuel fixé par arrêté.

2 – PRECISE conformément au décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié, qu'il appartient au Maire de fixer et de moduler librement les attributions individuelles dans les limites fixées, en fonction notamment des critères suivants :

- La manière de servir,
- L'implication de l'agent,
- La disponibilité et l'assiduité,
- La qualité du service rendu,
- L'expérience professionnelle,
- Les fonctions et le niveau hiérarchique appréciés notamment par rapport aux responsabilités exercées,
- L'expertise,
- L'assujettissement à des sujétions particulières.

La révision (à la hausse ou à la baisse) de ces taux pourra être effective dans le cas de modification substantielle des missions de l'agent.

3 – DECIDE que concernant les modalités de maintien ou de suppression du régime indemnitaire, pour le cas des agents momentanément indisponibles pour maladie, il sera fait application d'un délai de carence de 30 jours à l'issue duquel les primes cesseront d'être versées.

Les primes pourront cesser d'être versées à l'agent faisant l'objet d'une sanction disciplinaire : exclusion temporaire.

4 – PRECISE que le paiement de ces indemnités fixées par la présente délibération, sera effectué selon une périodicité mensuelle.

5 – PRECISE que les primes susvisées feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque leur montant de référence sera revalorisé ou modifié par un texte réglementaire.

6 – PRECISE que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Monsieur GUEUR précise que la Commune recherche depuis 3 ans un médecin pour le suivi des enfants fréquentant la Maison de la Petite Enfance ; un médecin semble intéressé mais elle ne pourra, pour des raisons personnelles, prendre le poste que début 2017.

16 - CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS – PARC DES SPORTS – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ETAT (DETR)

Monsieur GRANJU fait part projet de la mise à disposition des jeunes de la commune, d'un lieu de pratique sportive en libre accès à proximité du skate Park.

Il s'agit d'un terrain multisports de 12 m par 24 m pour un montant de travaux estimé à 39 180 € HT.

Les projets d'investissement portant sur la création des équipements sportifs communaux peuvent faire l'objet d'une participation financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), fixée à hauteur de 20 % avec un plafond de subvention de 20 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet de travaux, de solliciter cette aide et d'approuver le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant HT prévisionnel	Subvention sollicitée au titre de la DETR (20%)	Fonds propres à la Commune
39 180 € HT	7 836,00 €	31 344,00 €

La Commission Municipale **Sports et Loisirs**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- 1 – DECIDE de réaliser un terrain multisports de 12 m par 24 m au parc des sports à Ambérieu-en-Bugey.
- 2 – SOLLICITE la participation financière de l'État au titre de la DETR (création des équipements sportifs communaux).
- 3 – APPROUVE le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus relatif aux travaux de création de ce terrain multisports.
- 4 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.
- 5 – DIT que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2016 de la Commune.

Madame PIDOUX s'interroge sur la pertinence de cet équipement à côté du skate-park ; pourquoi ne pas l'installer ailleurs dans la Ville ?

Monsieur GRANJU répond qu'il s'agit du 1^{er} équipement d'une série à venir dont le 2^{ème} devrait trouver sa place dans le quartier prioritaire des Courbes de l'Albarine en 2017.

17 - AMENAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF POLYVALENT – BATIMENT PHOENIX – DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ETAT

Monsieur GRANJU rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa réunion du 30 avril 2015, a sollicité auprès du Sénateur Mme Sylvie GOY-CHAVENT et obtenu, une subvention de 10 000 € au titre de sa réserve parlementaire pour l'aménagement d'un plateau sportif polyvalent dans le bâtiment Phoenix.

Initialement les travaux avaient été présentés pour un montant de 75 000 € HT. Cependant en raison de la mise aux normes en matière d'accessibilité et au regard d'une étude sur la rénovation des 4 chaudières existantes, le budget pour ces travaux s'établit au final à 158 996 € HT.

Les projets d'investissement portant sur l'accessibilité des bâtiments publics et la transition énergétique peuvent faire l'objet de participations financières de l'Etat :

- Au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), fixée à hauteur de 20 % avec un plafond de subvention de 150 000 €,
- Au titre du Fonds de soutien à l'Investissement des collectivités,

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce projet de travaux, de solliciter ces aides et d'approuver le plan de financement détaillé ci-dessous :

Montant HT prévisionnel	Subvention sollicitée au titre de la DETR (20%)	Subvention sollicitée au titre de fonds de soutien à l'investissement des collectivités	Subvention sollicitée au titre de la réserve parlementaire	Fonds propres à la Commune
158 996 € HT	30 000,00 €	87 196,00 €	10 000,00 €	31 800,00 €

La Commission Municipale **Sports et Loisirs**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- 1 – DECIDE de réaliser les travaux d'aménagement d'un plateau sportif polyvalent dans le bâtiment Phoenix à Ambérieu-en-Bugey.
- 2 – SOLLICITE la participation financière de l'État au titre de la DETR (l'accessibilité des bâtiments publics et la transition énergétique).

18 – TONTE DES TERRAINS DE SPORTS ET ESPACES VERTS DE LA VILLE D'AMBERIEU EN BUGHEY – APPROBATION DES MARCHES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 20 mars 2015, le Conseil Municipal a pris acte de l'attribution des marchés publics à procédure adaptée pour la tonte des terrains de sports et espaces verts de la Commune pour l'année 2015, avec les entreprises suivantes :

Lot n°1 : Tonte des terrains de sports..... Société TARVEL

Lot n°2 : Tonte des grands espaces verts Société TARVEL

Lot n°3 : Tonte des petits espaces verts..... Société ABS - Les Ateliers Solidaires du Bugey, entreprise adaptée

L'ensemble des marchés rappelés ci-dessus a pris fin le 31 décembre 2015 ; un avis d'appel public à la concurrence a été lancé en vue de conclure des nouveaux marchés publics sur appel d'offres ouvert, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Après analyse des offres, la **Commission d'Appel d'Offres** dans ses réunions en date des **24 février et 3 mars 2016** a décidé de retenir les offres suivantes :

Lot n°1 : Tonte des terrains de sports : Société TARVEL à Genas sur la base d'un montant estimé au DQE de **19 160.00 € HT**.

Lot n°2 : Tonte des grands espaces verts : Groupement d'entreprises conjoint société TARVEL à Genas – ADAPEI DE L'AIN ESAT LA LECHERE à Belley sur la base d'un montant estimé au DQE de **30 223.93 € HT**.

Lot n°3 : Tonte des petits espaces verts : LES ATELIERS SOLIDAIRES DU BUGEY à Saint Rambert du Bugey sur la base d'un montant estimé au DQE de **19 945.56 € HT**.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de l'attribution de ces marchés sur appel d'offres ouvert et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits marchés.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a pris acte.

La Commission Municipale **Sports et Loisirs**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a pris acte.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a pris acte.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date des **24 février et 3 mars 2016**,

Vu l'avis des commissions municipales concernées,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

1 – PREND ACTE de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres des marchés publics pour la tonte des terrains de sports et espaces verts de la Commune pour l'année 2016, avec possibilité de reconduction expresse par période successive d'un an pour une durée maximale de **trois ans**, sans que ce délai ne puisse excéder le **31 décembre 2019**, avec les entreprises suivantes :

Lot n°1 : Tonte des terrains de sports : Société TARVEL à Genas sur la base d'un montant estimé au DQE de **19 160.00 € HT**.

Lot n°2 : Tonte des grands espaces verts : Groupement d'entreprises conjoint société TARVEL à Genas – ADAPEI DE L'AIN ESAT LA LECHERE à Belley sur la base d'un montant estimé au DQE de **30 223.93 € HT**.

Lot n°3 : Tonte des petits espaces verts : LES ATELIERS SOLIDAIRES DU BUGEY à Saint Rambert du Bugey sur la base d'un montant estimé au DQE de **19 945.56 € HT**.

2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

3 – DIT que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Principal de la Commune.

A la question de Madame PIDOUX sur le comparatif par rapport au précédent contrat, Monsieur le Maire répond que ce sont les mêmes attributaires sur des montants équivalents.

19- CREATION D'UNE PLACETTE DE RETOURNEMENT RUE DU CARRE ROCHER : ECHANGE DE TERRAINS

Monsieur de BOISSIEU expose qu'en vue de la réalisation d'une placette de retournement au bout du chemin de desserte de la rue du Carré Rocher, la Commune a noué des contacts avec M. SERRIERE Louis pour l'échange de terrains sans soulte suivant :

- cession par M. SERRIERE à la Commune d'environ 165 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section AV n° 610, 611 et 612, sises lieudit « Carré Rocher »
- cession par la Commune à M. SERRIERE d'environ 165 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section AV n° 607, 608 et 609, sises lieudit « Carré Rocher ».

Il est précisé que, dans le cadre des travaux de réalisation de la voie :

- un talutage sera réalisé sur les parcelles restant propriété de M. Louis SERRIERE, conformément à l'Avant-Projet Sommaire annexé à la présente ;
- la Commune procédera à la coupe et au débitage des arbres situés dans l'emprise du projet de voie future et en restituera le bois à M. SERRIERE Louis.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette transaction, étant précisé que les frais de notaire et de géomètre seront intégralement pris en charge par la Commune.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de France Domaines,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 - DECIDE de procéder à l'échange sans soulte suivant :

- cession par M. SERRIERE à la Commune d'environ 165 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section AV n° 610, 611 et 612, sises lieudit « Carré Rocher »
- cession par la Commune à M. SERRIERE d'environ 165 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section AV n° 607, 608 et 609, sises lieudit « Carré Rocher ».

2 - PRECISE que, dans le cadre des travaux de réalisation de la voie :

- un talutage sera réalisé sur les parcelles restant propriété de M. Louis SERRIERE, conformément à l'Avant-Projet Sommaire annexé à la présente ;
- la Commune procédera à la coupe et au débitage des arbres situés dans l'emprise du projet de voie future et en restituera le bois à M. SERRIERE Louis.

3 - DIT que les frais de notaire et de géomètre seront pris en charge par la Commune.

4 - AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'échange à venir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

5 - DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016.

20 - PROLONGEMENT DE LA RUE DU GRAND DUNOIS : ACQUISITION DE TERRAIN

Monsieur de BOISSIEU expose que, dans le cadre du projet de contournement du quartier ancien de Tiret par le prolongement de la rue du Grand Dunois, la Commune a recueilli une promesse auprès de M. et Mme BRUTIN Hervé pour la vente :

- d'environ 25 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AV n° 602
- d'environ 21 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AV n° 604

moyennant le prix de 17,25 € le m², soit la somme globale d'environ 793,50 €.

Dans le cadre des travaux de réalisation de la voie, dont le dimensionnement de la plate-forme sera revu à la baisse pour privilégier le paysagement du projet, la Commune s'est engagé :

- à réaliser une clôture de type mur végétalisé sur le domaine public en limite de propriété, en lieu et place d'une clôture grillagée et du rétablissement d'une haie ;
- à créer un accès charretier à partir de la voie future (bateau, bordure abaissée), sachant que contact sera pris avec les vendeurs dès engagement des études de travaux afin de déterminer son emplacement et ses caractéristiques.

Il est précisé au Conseil Municipal que la présente cession sera régularisée simultanément et en un même lieu avec la vente par M. Louis SERRIERE, au profit de M. et Mme BRUTIN Hervé, de la nue-propriété de la parcelle cadastrée section AV n° 641, sise lieudit « Carré Sirand », d'une superficie de 334 m², moyennant le prix de 12 000 €.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette transaction qui correspond à l'acquisition des dernières emprises nécessaires à la création de la voie.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'estimation de France Domaines,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 - DECIDE de se porter acquéreur auprès de M. et Mme BRUTIN Hervé :

- d'environ 25 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AV n° 602
- d'environ 21 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AV n° 604

moyennant le prix de 17,25 € le m², soit la somme globale d'environ 793,50 €.

- 2** - S'ENGAGE dans le cadre des travaux de réalisation de la voie :
- à réaliser une clôture de type mur végétalisé sur le domaine public en limite de propriété, en lieu et place d'une clôture grillagée et du rétablissement d'une haie ;
 - à créer un accès charretier à partir de la voie future (bateau, bordure abaissée), sachant que contact sera pris avec les vendeurs dès engagement des études de travaux afin de déterminer son emplacement et ses caractéristiques.
- 3** - DIT que la présente cession sera régularisée simultanément et en un même lieu avec la vente par M. Louis SERRIERE, au profit de M. et Mme BRUTIN Hervé, de la nue-propriété de la parcelle cadastrée section AV n° 641, sise lieudit « Carré Sirand », d'une superficie de 334 m², moyennant le prix de 12 000 €.
- 4** - AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente à venir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette transaction.
- 5** - DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016.

21 - ECHANGE DE TERRAINS LIEUDIT « CARRE BAUDIN »

Monsieur de BOISSIEU expose qu'en vue de la création d'un lotissement lieudit « Carré Baudin », la SARL JFG a noué des contacts avec la Commune pour un échange de terrains.

Dans le cadre des pourparlers, le représentant de cette SARL, a signé une promesse pour l'échange suivant :

- La SARL JFG cède à la COMMUNE :
 - . environ 152 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section AX n° 180, 181 et 182 (emplacement réservé n° 22 du Plan Local d'Urbanisme pour l'élargissement du chemin de la Vie de Gacieux),
 - . environ 126 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AX n° 465 ;

EN CONTREPARTIE, la COMMUNE cède à la SARL JFG les parcelles cadastrées :

- section AX n° 698 d'une surface d'environ 2 104 m²
- section AX n° 169 d'une surface d'environ 731 m²,

ainsi qu'environ 316 m² à prendre dans la parcelle AX n° 164,

moyennant une soulte de 134 000 € à la charge de la SARL JFG, calculée sur la base de 145 000 € pour les parcelles communales et 11 000 € pour les parcelles de la SARL JFG, selon estimation de France Domaine.

Les surfaces exactes seront déterminées par l'établissement d'un document d'arpentage, étant précisé que les frais de géomètre et de notaire seront intégralement pris en charge par la SARL JFG.

En outre, la SARL JFG s'est engagée à rétrocéder à l'euro symbolique, à la Commune, l'emprise de la voie qu'elle réalisera dans le prolongement de l'impasse communale du « Carré Baudin », d'une surface d'environ 463 m², sur la parcelle cadastrée AX 698.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette transaction.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de France Domaine,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 - DECIDE de procéder à l'échange suivant :

- La SARL JFG cède à la COMMUNE :
 - . environ 152 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section AX n° 180, 181 et 182 (emplacement réservé n° 22 du Plan Local d'Urbanisme pour l'élargissement du chemin de la Vie de Gacieux),
 - . environ 126 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AX n° 465 ;

EN CONTREPARTIE, la COMMUNE cède à la SARL JFG les parcelles cadastrées :

- section AX n° 698 d'une surface d'environ 2 104 m²
- section AX n° 169 d'une surface d'environ 731 m²,

ainsi qu'environ 316 m² à prendre dans la parcelle AX n° 164,

moyennant une soulte de 134 000 € à la charge de la SARL JFG, calculée sur la base de 145 000 € pour les parcelles communales et 11 000 € pour les parcelles de la SARL JFG, selon estimation de France Domaine.

2 - PREND ACTE que la SARL JFG s'est engagée à rétrocéder à l'euro symbolique, à la Commune, l'emprise de la voie qu'elle réalisera dans le prolongement de l'impasse communale du « Carré Baudin », d'une surface d'environ 463 m², sur la parcelle cadastrée AX 698.

3 - PREND acte que les frais de géomètre et de notaire seront intégralement pris en charge par la SARL JFG.

4 - AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'échange à venir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Monsieur IZOUGHAREN précise qu'il convient de veiller à ne pas assortir l'autorisation d'urbanisme d'une obligation de contrepartie de cession gratuite pour le pétitionnaire.

22 - ECHANGE DE TERRAINS LIEUDIT « LES ARAIGNEES »

Monsieur de BOISSIEU expose que la SCI GEFRE a noué des contacts avec la Commune en vue d'un échange de terrains lieudit « Les Araignées ».

Dans le cadre des pourparlers, la SCI GEFRE a signé une promesse pour l'échange suivant :

- La SCI GEFRE cède à la COMMUNE la parcelle cadastrée section AR n°159 d'une surface de 580 m² ainsi qu'environ 297 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section AR n° 167 et 369 ;
- EN CONTREPARTIE, la COMMUNE cède à la SCI GEFRE environ 630 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AR n° 173,

moyennant une soulte à la charge de la Commune d'un montant d'environ 2 717 €, calculée sur la base de 11 € le m² de part et d'autre, sachant que la surface exacte sera déterminée par l'établissement d'un document d'arpentage et que l'ensemble des frais (géomètre et notaire) seront intégralement pris en charge par la SCI GEFRE.

Il est donc demandé au Conseil Municipal la suite qu'il souhaite donner à cette transaction.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de France Domaine,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 - DECIDE de procéder à l'échange suivant :

- La SCI GEFRE cède à la COMMUNE la parcelle cadastrée section AR n°159 d'une surface de 580 m² ainsi qu'environ 297 m² à prendre dans les parcelles cadastrées section AR n° 167 et 369
- EN CONTREPARTIE, la COMMUNE cède à la SCI GEFRE environ 630 m² à prendre dans la parcelle cadastrée section AR n° 173,

moyennant une soulte à la charge de la Commune d'un montant d'environ 2 717 €, calculée sur la base de 11 € le m² de part et d'autre.

2 - PREND ACTE que l'ensemble des frais relatifs à cette transaction (géomètre et notaire) sera pris en charge par la SCI GEFRE.

3 - AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'échange à venir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

4 - DIT que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2016.

Monsieur GUERRY demande dans quel but cet échange de terrain est réalisé.

Monsieur de BOISSIEU répond qu'à terme, il s'agira forcément d'une construction car une petite partie de ce secteur sera ouvert à l'urbanisation mais c'est surtout pour permettre à la Commune de réaliser les voiries, ce qui représente un intérêt pour la Commune.

23 - CHÂTEAU DES ALLYMES – RESTAURATION DES FACADES ET TOITURES DU DONJON, DE LA TOUR RONDE ET DES COURTINES DE L'ENCEINTE FORTIFIEE – DEPOT D'UNE AUTORISATION DE TRAVAUX SUR MONUMENT HISTORIQUE CLASSÉ

Monsieur de BOISSIEU rappelle que par délibération en date du 22 janvier 2016, le Conseil Municipal a approuvé la réalisation des études et des travaux portant sur la restauration des façades et toitures du Donjon, de la Tour Ronde et des Courtines du Château des Allymes.

Afin de permettre l'engagement de ces restaurations, il convient de déposer une autorisation de travaux sur monument historique classé.

Cependant, le représentant d'une collectivité locale doit être muni de l'autorisation de l'assemblée délibérante compétente pour pouvoir effectuer cette demande au nom de la collectivité. En conséquence, Monsieur le Maire ne pouvant légalement effectuer seul cette demande, il convient qu'il y soit autorisé par le Conseil Municipal.

La Commission Municipale **Culture et Communication**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu le code de l'Urbanisme,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

1 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer la demande correspondante et à signer toutes les pièces afférentes.

24 - COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES **- RAPPORT 2015**

Monsieur de BOISSIEU rappelle que conformément à l'article L 2143-3 du CGCT, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport annuel établi par la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH), rapport qui se doit de répondre aux objectifs suivants :

- ⇒ Formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité du territoire
- ⇒ Proposer une programmation des actions à entreprendre
- ⇒ Informer les élus, citoyens et usagers en ce domaine

Le rapport 2015 a été validé par la CCAPH lors de sa réunion du 22 janvier 2016 ; il met en évidence essentiellement les points suivants :

- Le stationnement des PMR sur l'ensemble de la Ville – Etat des lieux – Calendrier de programmation des mises en conformité.
- L'état des lieux de l'accessibilité dans le parc de logements sociaux.
- La méthodologie de travail de la Commune pour les années à venir.
- Les actions de communication à mettre en œuvre ou à réactiver afin de sensibiliser les citoyens.
- L'avancement de l'accessibilité des bâtiments.

En ce qui concerne les actions réalisées en 2015 :

Citons essentiellement :

- Sur la voirie et les espaces publics, la création de places de stationnement PMR et la réalisation d'une rampe amovible pour l'accès au hall du haut de l'Espace 1500
- Sur la méthodologie adoptée pour la mise en accessibilité :
 - ✓ La réalisation de la mise à jour suivant la nouvelle réglementation de 2014, de 15 diagnostics « accessibilité » portant essentiellement sur les ERP communaux de 1^{ère} et 4^{ème} catégorie
 - ✓ La réalisation de 25 diagnostics portant sur les ERP communaux de 5^{ème} catégorie
 - ✓ L'appui technique pour cette mission demandée à SOCOTEC.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport 2015.

La Commission Municipale **Urbanisme, Voirie et Bâtiments**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

La Commission Municipale **Finances, Programmation et Économie**, lors de sa séance en date du **29 février 2016** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Vu l'avis de la CCAPH,
Vu l'avis des commissions municipales concernées,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport 2015 de la CCAPH qui sera notamment transmis :

- à Monsieur le Préfet de l'Ain
- à Monsieur le Président du Conseil Départemental
- au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées

Monsieur de BOISSIEU tient à l'occasion de cette question à remercier les membres de la Commission qui s'est réunie 5 fois en 2015 soit 4 fois plus que sous l'ancienne mandature.

Le travail 2015 a porté notamment sur les thématiques suivantes :

- L'état des lieux des places de stationnement PMR : recensement et mise en conformité ; c'est en cours
- Les cheminements à travers la Ville : le choix a été fait par la Commission de cibler un périmètre, le cœur de la Ville, où seront progressivement réalisés des aménagements en matière de mobilier urbain, abaissement de trottoirs...
- Aide aux occupants d'E.R.P. pour remplir les dossiers d'accessibilités (même si la Commune n'a pas toujours été suivie en ce sens par les autorités compétentes).
- Sur l'ensemble des bâtiments communaux : réalisation de l'Ad'AP qui constitue un engagement technique et financier pour les 6 ans à venir ; enveloppe : 3 millions d'euros.

Monsieur le Maire se félicite du bon rythme de travail de cette commission.

25 - SOUTIEN A L'INSTALLATION D'UNE IMAGERIE A RESONNANCE MAGNETIQUE (IRM) – VŒU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur PIRALLA expose que les radiologues d'Ambérieu et Meximieux regroupés dans la Société Civile de Moyens (SCM) Scanner Plaine de l'Ain ont souhaité investir dans l'installation d'une IRM eu égard aux besoins repérés sur le territoire.

En effet, à ce jour, il a été comptabilisé que 2 500 personnes doivent aller chercher ce service sur Lyon ; à terme ce sont quelques 6 000 examens par an qui pourraient être réalisés sur place au sein de l'Hôpital Privé d'Ambérieu.

En effet, ce dernier louerait à la SCM les locaux nécessaires à l'installation de cette IRM dont le dossier de dépôt d'autorisation d'installation d'équipements lourds sera porté par la SCM.

Aussi, considérant le déficit de tels équipements sur notre territoire,

Considérant les besoins avérés en ce domaine,

Il est proposé au Conseil Municipal d'apporter son large soutien à la demande d'installation d'une IRM au sein de l'Hôpital Privé d'Ambérieu, dossier porté par la SCM Scanner Plaine de l'Ain.

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu l'exposé qui précède,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

- 1** – PRECISE que le Conseil Municipal est très favorable au projet d'installation d'une IRM au sein de l'Hôpital Privé d'Ambérieu.
- 2** – S'ASSOCIE à ce projet de la SCM Scanner Plaine de l'Ain.
- 3** – APPORTE un soutien fort à ce dossier porté par la SCM Scanner Plaine de l'Ain.

Monsieur le Maire ajoute que cet équipement fait défaut sur le bassin de vie d'Ambérieu ; la nouvelle direction de l'Hôpital privé y est très favorable. Il est donc important que le Conseil Municipal apporte son soutien à ce dossier. Ce vœu sera aussi envoyé au Député pour qu'à son tour il intervienne.

Monsieur le Maire ajoute que le dossier doit être déposé à l'ARS avant le 31 mars 2016 pour une décision en fin d'année.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur ROUSTIT tient à faire remarquer que l'ouverture d'une gare à Leyment n'est pas « à *jeter aux orties* » pour reprendre l'expression de Monsieur le Maire.

Monsieur ROUSTIT ajoute que la pétition a recueilli 4 400 signatures et qu'elle sera prochainement transmise à la CCPA.

Monsieur le Maire ajoute que son expression ne s'appliquait pas à ce projet.

=====

Monsieur le Maire annonce le **prochain Conseil Municipal** pour le **15 avril 2016 à 18h00** et ajoute que les commissions auront lieu a priori le mardi 12 avril 2016.

Il lève la séance à 20h10.

Compte-rendu affiché en Mairie d'Ambérieu-en-Bugey
le **11 mars 2016**

Le Maire d'Ambérieu-en-Bugey,

Daniel FABRE